

ZP Liège

Analyse 2019-2023

ZP Liège – Cabinet du Chef de Corps
Service d'Analyse et d'Appui Stratégique
Mars 2024



ZP Liège - Statistiques policières de la criminalité enregistrée

Années 2019 à 2023

Table des matières

Objectif de ce document	3
A. Objectif	3
B. Plan Zonal de Sécurité 2020-2025	3
C. Source des données	3
D. Méthodologie	4
1. Evolution globale annuelle	5
A. Faits enregistrés par la ZP Liège	5
B. Criminalité enregistrée	6
1. Proactivité et réactivité policière	8
2. Atteintes aux biens	10
a. Les vols	11
b. Les dégradations volontaires	20
c. Les fraudes	22
3. Atteintes aux personnes	22
a. Les atteintes à l'intégrité physique	23
b. Les atteintes à l'intégrité morale	25
c. Les mœurs	25
d. Les violences intrafamiliales	26
4. Législation étrangers	27
5. Stupéfiants	27
6. Criminalité économique et financière	30
7. Environnement	31
8. Délits contre l'autorité publique (ordre et foi publics)	31
9. Armes	31
10. Délits contre la sécurité publique	32
11. Sureté de l'Etat	32
12. TEH - Traite des êtres humains	32
C. La réglementation communale	33
2. Sécurité routière	37

A. Accidents de la circulation	37
1. Ampleur et évolution	37
2. Victimes	40
B. Infractions de roulage	41
3. Arrestations	42
4. Conclusions	43
A. Infractions.....	43
B. Accidents et infractions de roulage.....	44

Objectif de ce document

A. Objectif

Ce document a pour objectif de dresser un état des lieux de la « criminalité » enregistrée dans la Zone de Police de Liège en 2023. Cet état des lieux doit répondre à certaines questions qui permettent d'évaluer et d'orienter la politique policière de la Zone de police, comme par exemple :

- Quels sont les types de criminalité les plus fréquents ?
- Comment évolue la criminalité ?

L'année 2020 (et dans une moindre mesure l'année 2021) a été très particulière compte-tenu de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales liées (confinement, couvre-feu, fermeture de l'HORECA et des salles de spectacles, annulation des festivals, télétravail, etc.). Les restrictions de circulation et de contacts sociaux se sont traduites dans les chiffres enregistrés par des diminutions importantes pour la plupart des types de faits. La réorientation de l'activité policière vers les patrouilles Covid et la diminution de certaines activités de contrôle (économique, environnement,...) expliquent également certaines évolutions chiffrées présentées dans ce document.

B. Plan Zonal de Sécurité 2020-2025

Les objectifs stratégiques du Plan Zonal de Sécurité 2020-2025 de la ZP Liège sont les suivants :

1. contribuer à la sécurité routière (stationnement, vitesse, imprégnation)
2. contribuer à diminuer les nuisances environnementales (déchets, bruit,...)
3. contribuer à la lutte contre les stupéfiants (détention / vente / trafic / culture)
4. contribuer à la lutte contre toutes les formes de vols (avec une attention particulière pour le Carré)
5. contribuer à la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violents
6. contribuer à la lutte contre les violences intra-familiales

C. Source des données

Les faits pris en considération dans ce document sont les faits commis sur le territoire de la Ville, qui ont été constatés par la ZP Liège et qui ont été enregistrés dans l'ISLP Traitement de la ZP Liège.

Ne sont donc pas pris en compte les faits survenus en dehors des limites communales, même s'ils sont constatés par la ZP Liège ou encore les faits survenus à Liège mais constatés par un autre corps de police (locale ou fédérale).

Nous parlons dans ce document de faits et non de PV. En effet, plusieurs faits peuvent se trouver dans un seul PV et il convient de les prendre tous en considération. Rappelons également que les tentatives sont prises en compte dans les chiffres présentés.

Il faut être conscient que nous ne donnons ici qu'une image des faits enregistrés dans l'ISLP et qui ont donné lieu à la rédaction d'un PV (module Traitement). Pour certains types d'infractions, le chiffre noir peut être important. De même, les chiffres peuvent être « influencés » par la proactivité policière dans certaines problématiques. Enfin, l'évolution de la législation peut également biaiser la lecture des chiffres et de leur évolution. Ainsi, les modifications récentes en matière de réglementation communale et de SAC rendent difficile l'interprétation des évolutions.

Les évolutions sont calculées entre 2022 et 2023. Les pourcentages ne sont pas calculés lorsque les chiffres absolus sont inférieurs à 30 pour 2022 (indiqués comme « nc » (non calculés) dans les tableaux). En effet, les évolutions calculées sur des faibles chiffres ne sont pas représentatives.

D. Méthodologie

Les chiffres présentés dans ce rapport proviennent exclusivement de l'ISLP de la ZP Liège (ISLP module Traitement) et concernent la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 sur base d'une extraction des données réalisée le 8 janvier 2024. Il faut être conscient qu'un certain nombre de PV relatifs à des faits commis en 2023 ne sont pas encore rédigés au moment de l'extraction des données pour cette analyse. De même, certains faits commis en 2023 n'ont pas encore été portés à la connaissance de nos services. Les chiffres 2023 sont donc amenés à évoluer (légèrement) dans les semaines et mois à venir.

Les chiffres présentés sont issus d'un outil de reporting créé et géré par le Service d'Analyse et d'Appui Stratégique. Pour rappel, cet outil est mis à jour mensuellement et disponible sur le Sharepoint de la zone.

1. Evolution globale annuelle

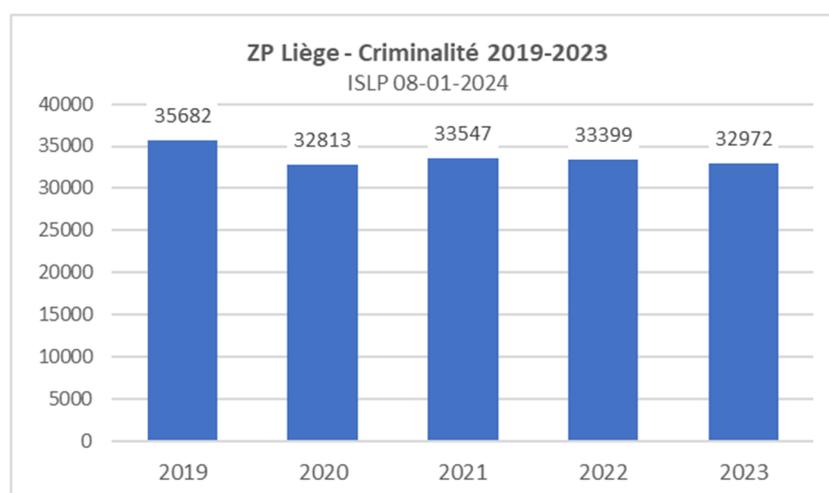
A. Faits enregistrés par la ZP Liège

L'évolution des grandes catégories de faits enregistrés au sein de la ZP Liège est présentée dans le tableau suivant¹.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Criminalité	35682	32813	33547	33399	32972	-1,3%
Non infraction	6824	6312	6973	7408	7364	-0,6%
Réglementation communale	5529	4330	5407	5570	5088	-8,7%
Registre population	3051	3066	2502	3008	2751	-8,5%

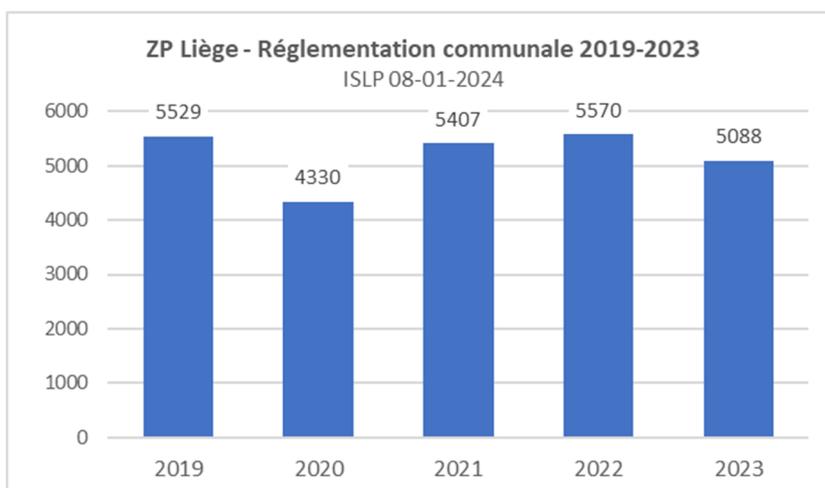
Le nombre d'infractions de la catégorie « Criminalité » est en légère diminution (-1,3%) en 2023. Les chiffres restent plus ou moins stables depuis 2020. Le volume de faits était plus élevé en 2019. Les chiffres relatifs aux infractions à la réglementation communale présentent une diminution de -8,7%.

Les chiffres et l'évolution de la criminalité doivent être relativisés puisque les statistiques ne mesurent pas seulement l'évolution de la criminalité mais également l'activité policière. Autrement dit, se retrouvent mêlés ici la proactivité et la réactivité. Nous reviendrons sur ce point plus loin dans cette analyse.



¹ Rappelons que les chiffres de ce tableau ne peuvent être additionnés en raison des doubles incriminations. Ainsi, par exemple, certains types de vols ou de dégradations se retrouvent dans la catégorie criminalité ET dans la réglementation communale. Le même PV est envoyé au Parquet et au Sanctionnateur communal. C'est également le cas pour les tapages nocturnes.

Les chiffres relatifs à la réglementation communale sont en diminution de -8,7% en 2023.



Les non infractions² sont en diminution de -0,6% et les PV pour non-respect des obligations qui s'imposent au citoyen en matière d'inscription au registre de population (ou des étrangers) est en forte diminution (-8,5%).

B. Criminalité enregistrée

Le nombre de faits enregistrés en matière de criminalité s'élève à 32972 pour l'année 2023. Cela représente une diminution de -1,3% par rapport à 2022.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Criminalité	35682	32813	33547	33399	32972	-1,3%

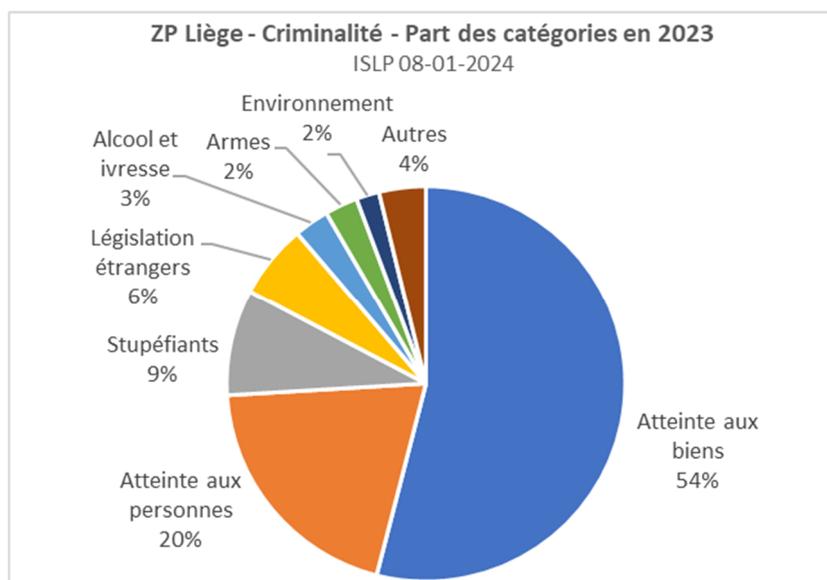
La répartition et l'évolution des grandes catégories de faits sont présentées dans le tableau suivant³.

² Les non infractions concernent essentiellement les pertes d'objets (67% en 2022), la non exécution de la notification de la déchéance du droit de conduire (8%), les différends familiaux (6%), les personnes malades (4%) ou disparues (3%), les décès naturels (3%) ou encore les suicides (3%).

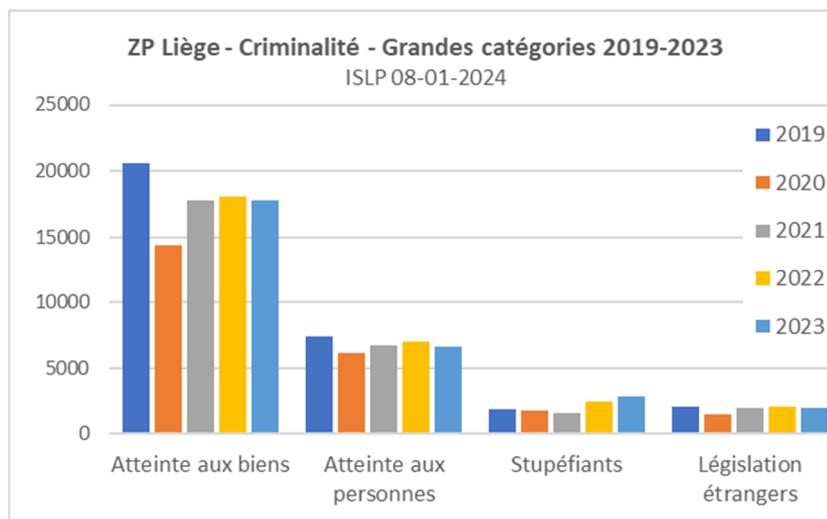
³ La catégorie « Criminalité – Autres » reprend essentiellement des contrôles des commerces (défaut d'affichage des prix, date de péremption...), le non respect des conditions liées à la surveillance électronique ainsi que le squat.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Criminalité						
Atteinte aux biens	20585	14356	17758	18045	17801	-1,4%
Atteinte aux personnes	7410	6153	6685	7039	6615	-6,0%
Stupéfiants	1884	1748	1634	2458	2869	16,7%
Législation étrangers	2054	1457	1947	2060	1999	-3,0%
Alcool et ivresse	976	658	727	941	939	-0,2%
Armes	786	724	753	806	881	9,3%
Environnement	523	351	559	771	615	-20,2%
Délits contre autorité publique	578	600	539	513	510	-0,6%
Criminalité économique et financière	602	435	452	438	443	1,1%
Santé publique	110	6190	2288	130	95	-26,9%
Délits contre la sécurité publique	60	36	57	43	46	7,0%
Sureté de l'Etat	27	22	13	17	30	nc
TEH	24	19	24	31	16	-48,4%
Criminalité - Autre	63	64	111	107	113	5,6%
Criminalité	35682	32813	33547	33399	32972	-1,3%

En 2023, les atteintes aux biens sont les types de faits les plus fréquents, représentant 54% des infractions enregistrées, suivies des atteintes aux personnes (20%). Viennent ensuite les stupéfiants (9%) et la législation étrangers (6%) complètent le top 4. Ces quatre catégories représentent 89% de la criminalité enregistrée.



L'évolution du nombre de faits enregistrés dans les grandes catégories est présentée dans le graphique ci-dessous.



Les atteintes aux biens sont stables depuis 2021 (légère diminution de -1,4% en 2023). Les atteintes aux personnes présentent une diminution de -6%. Les stupéfiants poursuivent leur forte augmentation (+16,7%). Notons toutefois que les chiffres relatifs aux stupéfiants sont fortement marqués par les contrôles lors du festival des Ardentes⁴.

Les infractions à la législation étrangers restent assez stables dans le temps (-3%) si l'on excepte l'année 2020. Parmi les autres catégories d'infractions, notons l'augmentation des infractions à la législation sur les armes (+9,3%), la forte diminution des infractions liées à l'environnement (-20,2%) ou encore des infractions « santé publique » (-26,9%). Notons que les faits liés à l'alcool/ivresse, les délits contre l'autorité publique (rébellions, outrages) ou encore la criminalité économique et financière restent stables en 2023.

Nous reviendrons plus en détail sur les explications de ces évolutions.

1. Proactivité et réactivité policière

La distinction entre réactivité et proactivité policière permet de nuancer l'évolution de la criminalité. Pour ce faire, les différentes catégories de faits ont été classées en « réactif », « proactif » ou « neutre ». Cette répartition n'est établie qu'à titre indicatif. Des nuances peuvent être apportées selon les types de faits ou selon les situations. Cette distinction doit donc être considérée comme une indication générale.

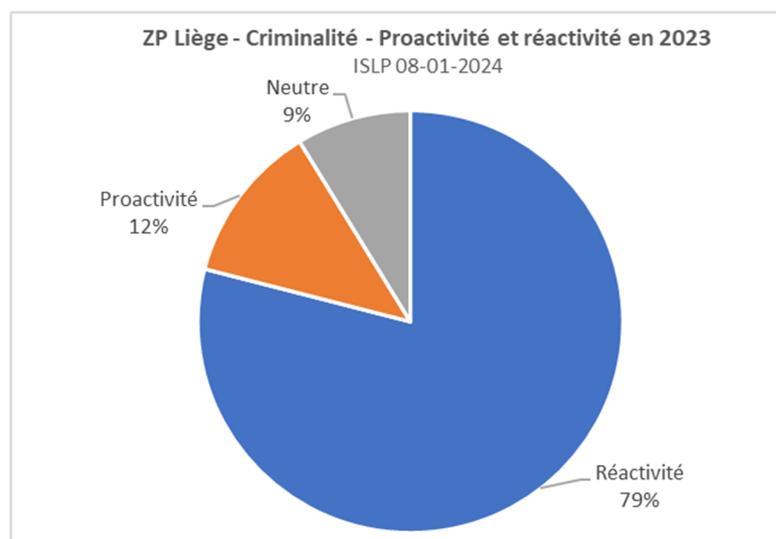
Ainsi, la réactivité concerne : les atteintes aux biens, les atteintes aux personnes, l'alcool et l'ivresse, les délits contre l'autorité publique, les délits contre la sécurité publique, la sûreté de l'Etat et la catégorie « autre ».

La proactivité concerne elle : les stupéfiants, la criminalité économique et financière, l'environnement, la santé publique (influencée fortement par la crise Covid durant les années 2020 et 2021), la TEH et les hormones.

⁴ Rappelons que le Festival des Ardentes n'a pu être organisé en 2020 et 2021.

La catégorie « neutre » reprend la législation relative aux étrangers ainsi que les armes car ce sont souvent des infractions qui découlent d'une intervention pour un autre motif ou qui dépendent des caractéristiques des suspects.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Réactivité	29699	21889	25890	26705	26054	-2,4%
Proactivité	3143	8743	4957	3828	4038	5,5%
Neutre	2840	2181	2700	2866	2880	0,5%
Criminalité	35682	32813	33547	33399	32972	-1,3%



La réactivité concerne 79% des faits enregistrés en matière de criminalité en 2023.

Le travail proactif concerne 12% de la criminalité.

La catégorie « neutre » englobe 9% de la criminalité.

Les faits réactifs sont en diminution de -2,4%. Par contre, les faits proactifs présentent une augmentation de +5,5%.

La ventilation des catégories concernant le travail « réactif » est présentée au tableau suivant.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Criminalité - Réactivité						
Atteinte aux biens	20585	14356	17758	18045	17801	-1,4%
Atteinte aux personnes	7410	6153	6685	7039	6615	-6,0%
Alcool et ivresse	976	658	727	941	939	-0,2%
Délits contre autorité publique	578	600	539	513	510	-0,6%
Délits contre la sécurité publique	60	36	57	43	46	7,0%
Suret� de l'Etat	27	22	13	17	30	nc
Criminalit� - Autre	63	64	111	107	113	5,6%
R�activit�	29699	21889	25890	26705	26054	-2,4%

Les deux grandes cat gories, atteintes aux biens et atteintes aux personnes sont en diminution (respectivement -1,4% et -6%). Les autres cat gories pr sentent des chiffres quasi identiques   ceux de 2022. Notons l'augmentation de la rubrique Suret  de l'Etat, qui passe de 17   30 faits. Il s'agit de menaces d'attentat/alertes   la bombe.

L'évolution de la proactivité est présentée au tableau suivant. Notons que la proactivité représentait 9% de la criminalité enregistrée en 2019, ce pourcentage grimpant à 27% en 2020 pour redescendre à 12% en 2023. Cette évolution est évidemment à mettre en rapport avec la crise sanitaire (contrôles Covid en 2020 et 2021).

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Criminalité - Proactivité						
Stupéfiants	1884	1748	1634	2458	2869	16,7%
Environnement	523	351	559	771	615	-20,2%
Criminalité économique et financière	602	435	452	438	443	1,1%
Santé publique	110	6190	2288	130	95	-26,9%
TEH	24	19	24	31	16	-48,4%
Proactivité	3143	8743	4957	3828	4038	5,5%

En matière de proactivité, soulignons l'augmentation des faits de stupéfiants (+16,7%). A l'inverse, nous enregistrons une diminution des faits liés à l'environnement (-20,2%), des faits liés à la santé publique (il s'agit le plus souvent de défauts d'étiquetage constatés lors de contrôles), et de la traite des êtres humains.

Enfin, l'évolution de la catégorie « neutre » est présentée ci-dessous.

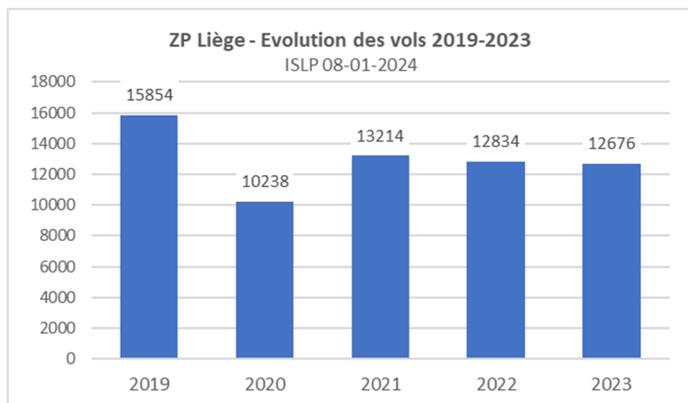
	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Criminalité -eutre						
Législation étrangers	2054	1457	1947	2060	1999	-3,0%
Armes	786	724	753	806	881	9,3%
Neutre	2840	2181	2700	2866	2880	0,5%

Les infractions à la législation sur les étrangers restent stables dans le temps. La problématique des armes est en augmentation (+9,3%). Il s'agit essentiellement de détention d'armes blanches.

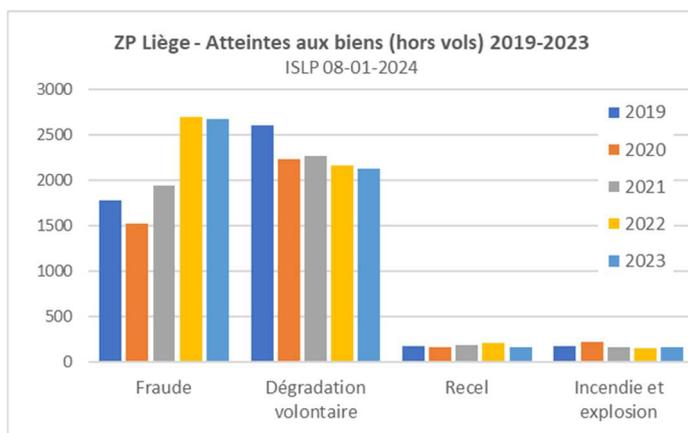
2. Atteintes aux biens

Les atteintes aux biens sont en légère diminution (-1,4%). Les chiffres restent toujours en dessous du niveau de 2019. Ces atteintes aux biens consistent essentiellement en des vols et extorsions (71% des atteintes aux biens) suivis des fraudes (15%) et des dégradations volontaires (12%). Les évolutions des trois grandes rubriques sont similaires (environ -1%). Notons que les fraudes restent au même niveau qu'en 2022, année qui avait vu une forte augmentation par rapport à 2021. Signalons également la forte diminution du nombre de recels (-21,7%) et l'augmentation du nombre d'incendies et explosions (un tiers sont des incendies involontaires).

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Atteinte aux biens						
Vol et extorsion	15854	10238	13214	12834	12676	-1,2%
Fraude	1779	1521	1934	2698	2671	-1,0%
Dégradation volontaire	2603	2225	2270	2156	2131	-1,2%
Recel	175	160	185	207	162	-21,7%
Incendie et explosion	174	212	155	150	161	7,3%
Atteintes aux biens	20585	14356	17758	18045	17801	-1,4%



Les vols et extorsions sont en diminution de -1,2%.



Les fraudes se maintiennent à des valeurs élevées, faisant suite à une augmentation de +35% en 2022. Il s'agit principalement de fraudes informatiques (obtention d'un avantage patrimonial frauduleux par un moyen technologique (retraits d'argent à l'aide de cartes volées)) et d'escroqueries avec internet.

Les dégradations volontaires sont assez stables depuis plusieurs années. Elles concernent principalement les véhicules et les biens immobiliers.

Enfin, notons la diminution du nombre de PV de recel (-21,7%) et l'augmentation des incendies (+7,3%).

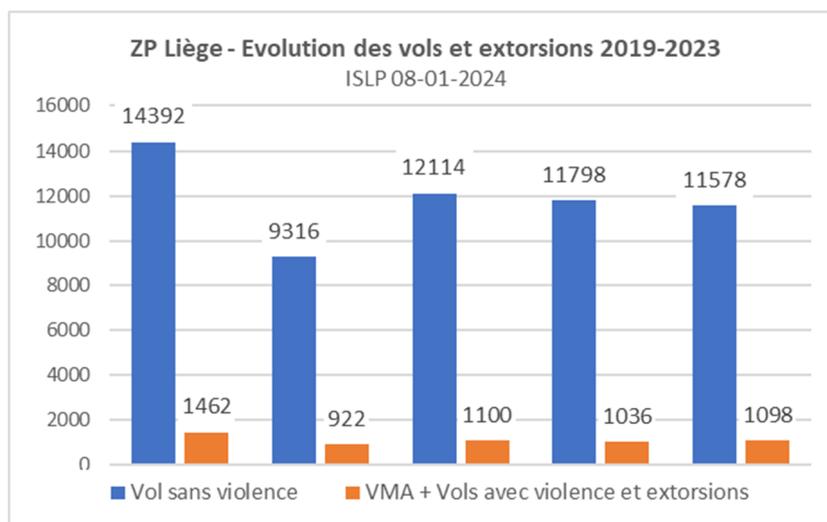
a. Les vols

De manière globale, les vols sont en diminution de -1,2%. Les vols sont heureusement dans l'immense majorité des cas des vols sans violence (91% des vols).

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Vol et extorsion						
Vol sans violence	14392	9316	12114	11798	11578	-1,9%
Vol avec violence	1141	688	868	822	904	10,0%
Vol à main armée	178	121	133	116	112	-3,4%
Extorsion	143	113	99	98	82	-16,3%
Vol et extorsion	15854	10238	13214	12834	12676	-1,2%

Les chiffres relatifs aux trois formes violentes de vols présentent une augmentation de +6%. Ils restent toutefois bien en dessous des valeurs de 2019.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Vol et extorsion						
Vol sans violence	14392	9316	12114	11798	11578	-1,9%
VMA + Vols avec violence et extorsions	1462	922	1100	1036	1098	6,0%



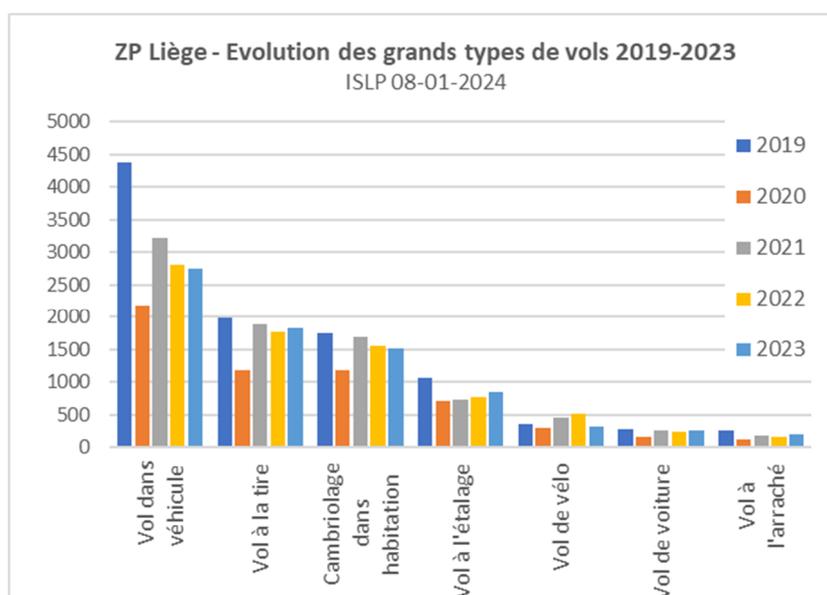
Le tableau suivant montre le détail des VMA, vols avec violence et extorsions.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Vol et extorsion						
Vol avec violence						
Vol à l'arraché	254	130	181	164	185	12,8%
Vol à l'étalage	37	31	40	41	50	22,0%
Cambriolage dans habitation	17	13	19	16	27	nc
Vol de voiture	11	10	20	13	26	nc
Vol dans véhicule	10	5	14	10	11	nc
Vol de vélo	4	2	3	4	5	nc
Vol de mobylette	2		2	5	2	nc
Vol de moto		2			2	nc
Autre vol avec violence	806	495	589	569	596	4,7%
Total Vol avec violence	1141	688	868	822	904	10,0%
						nc
Vol à main armée						
Vol à main armée	166	112	112	102	100	-2,0%
Vol de voiture	9	3	14	2	6	nc
Cambriolage dans habitation	3	6	7	12	6	nc
Total Vol à main armée	178	121	133	116	112	-3,4%
Extorsion	143	113	99	98	82	-16,3%
VMA, vols avec violence et extorsions	1462	922	1100	1036	1098	6,0%

Indépendamment de l'aspect violent, les vols sont principalement des vols simples (25% des vols), les vols dans les véhicules (22% des vols), les vols à la tire (14,5% des vols) et les cambriolages dans les habitations (12% des vols).

Concernant les évolutions, de grandes disparités apparaissent. Ainsi, les vols dans les véhicules, les cambriolages dans les habitations et les vols à main armée sont en légère diminution. Les vols de vélo sont eux en forte diminution (-39%), tout comme les extorsions (-16,3%) et les vols de mobylettes (-41,1%). Par contre, on notons les augmentations des vols à la tire (+2,9%), des vols à l'étalage (+9,7%), des vols qualifiés⁵ (+18,7%), des vols de voiture (+3,2%) et des vols à l'arraché (+13,7%).

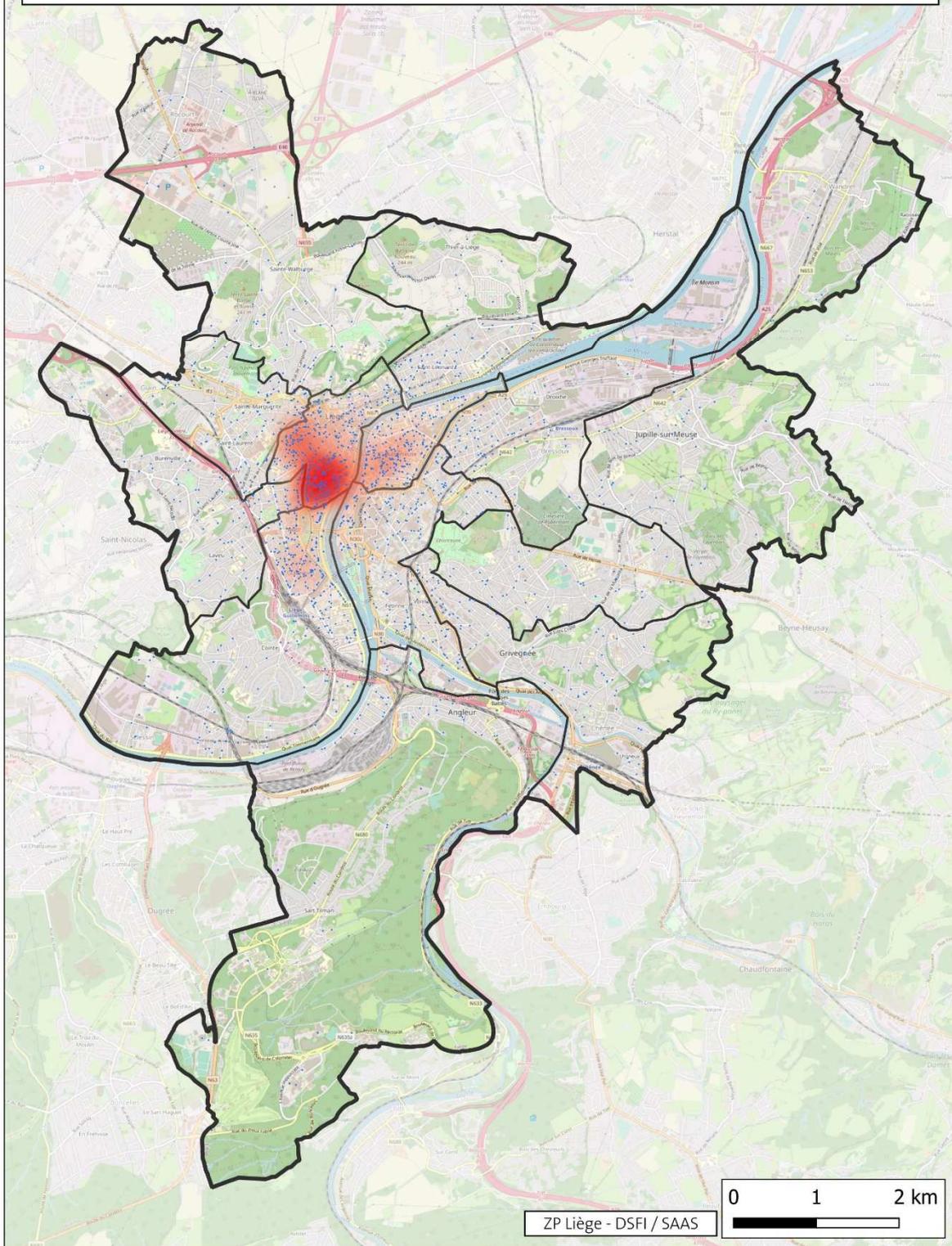
	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Vol et extorsion						
Vol simple	3727	2661	2955	3313	3198	-3,5%
Vol dans véhicule	4383	2186	3231	2803	2751	-1,9%
Vol à la tire	1992	1185	1888	1782	1834	2,9%
Cambriolage dans habitation	1763	1186	1700	1566	1526	-2,6%
Vol à l'étalage	1060	721	743	772	847	9,7%
Vol qualifié	782	836	836	686	814	18,7%
Vol avec violence (autres)	809	496	590	572	598	4,5%
Vol de vélo	359	303	462	527	321	-39,1%
Vol de voiture	288	166	270	250	258	3,2%
Vol à l'arraché	262	134	189	175	199	13,7%
Vol à main armée	166	112	112	102	100	-2,0%
Extorsion	143	113	99	98	82	-16,3%
Vol de mobylette	49	58	47	95	56	-41,1%
Vol de moto	23	32	56	49	50	2,0%
Vol domestique	36	40	32	39	37	-5,1%
Vol d'usage	12	9	4	5	5	nc
Vol et extorsion	15854	10238	13214	12834	12676	-1,2%



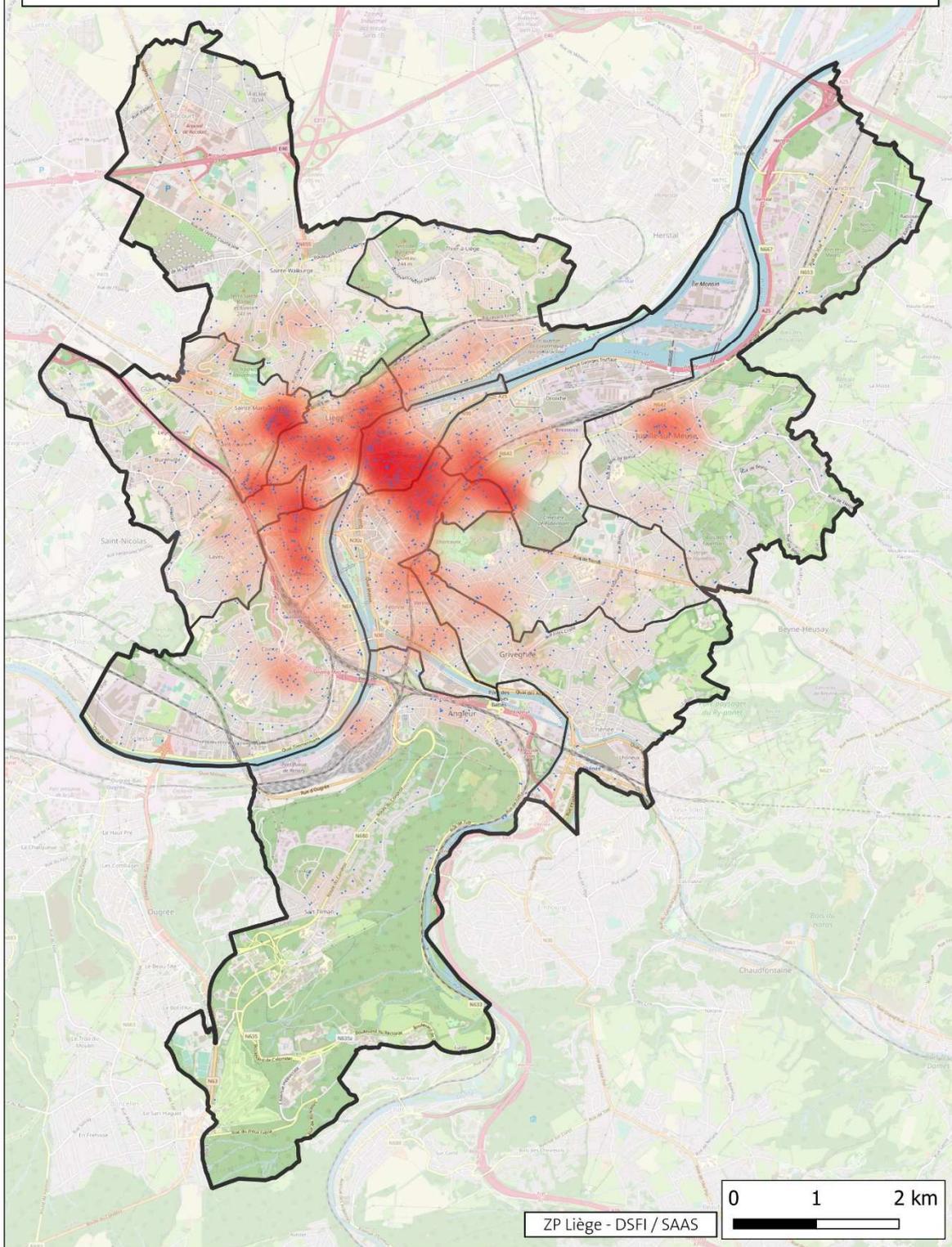
⁵ Les vols qualifiés sont des vols avec circonstances aggravantes. Il s'agit essentiellement de vols commis dans les commerces, entreprises, horeca, établissements scolaires,...

Les cartes suivantes montrent la répartition spatiale des vols dans les véhicules, des cambriolages, des vols avec violence/VMA/extorsions, des vols de voitures et des vols de vélo. Ces répartitions sont différentes selon le type de vol : forte concentration spatiale dans le centre-ville dans le cas des vols avec violence/VMA/extorsions et des vols de voitures et diffusion plus large dans le cas des cambriolages.

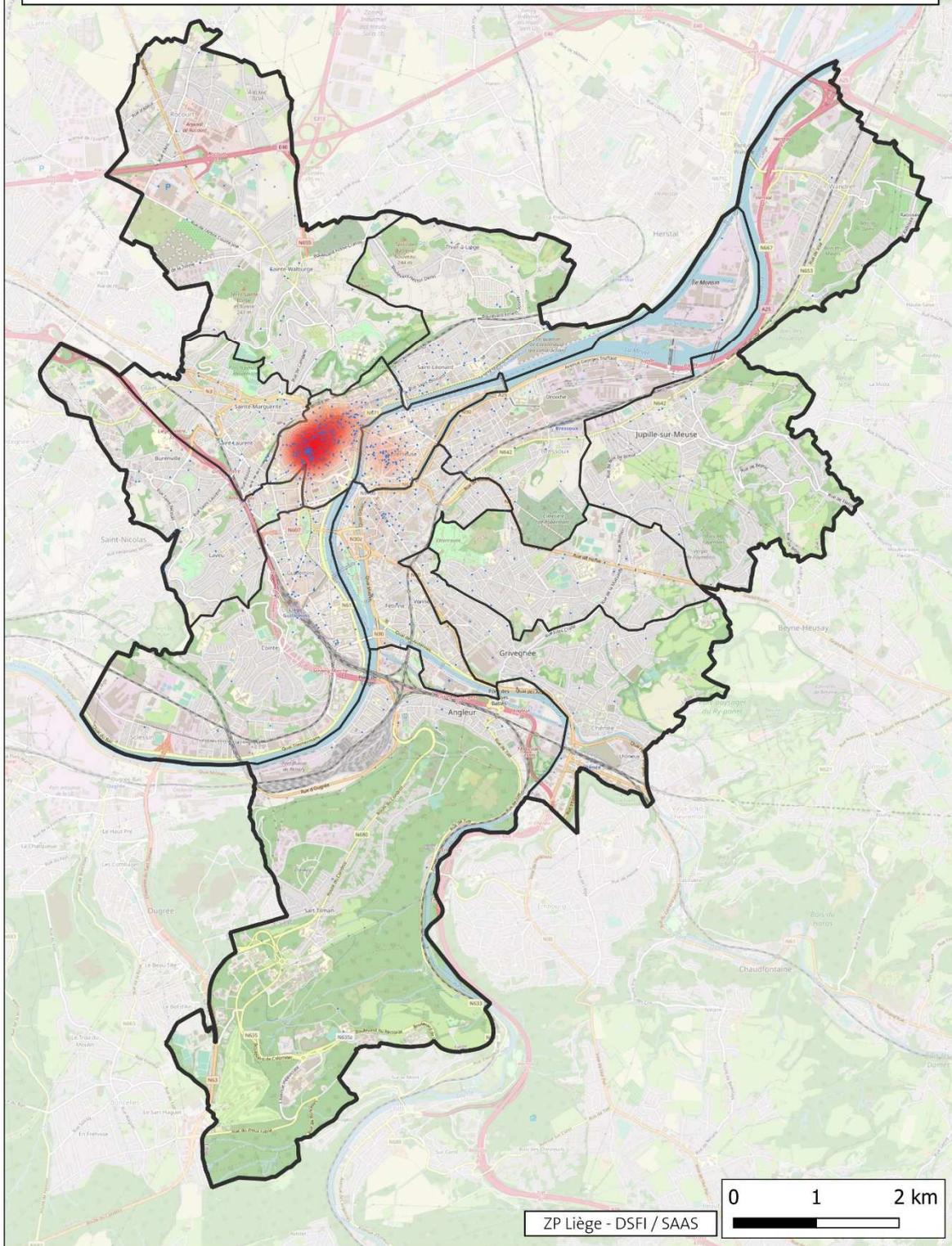
ZP Liège - Vols dans véhicules
Du 1er janvier au 31 décembre 2023
Source: ISLP ZP Liège 08-01-2024



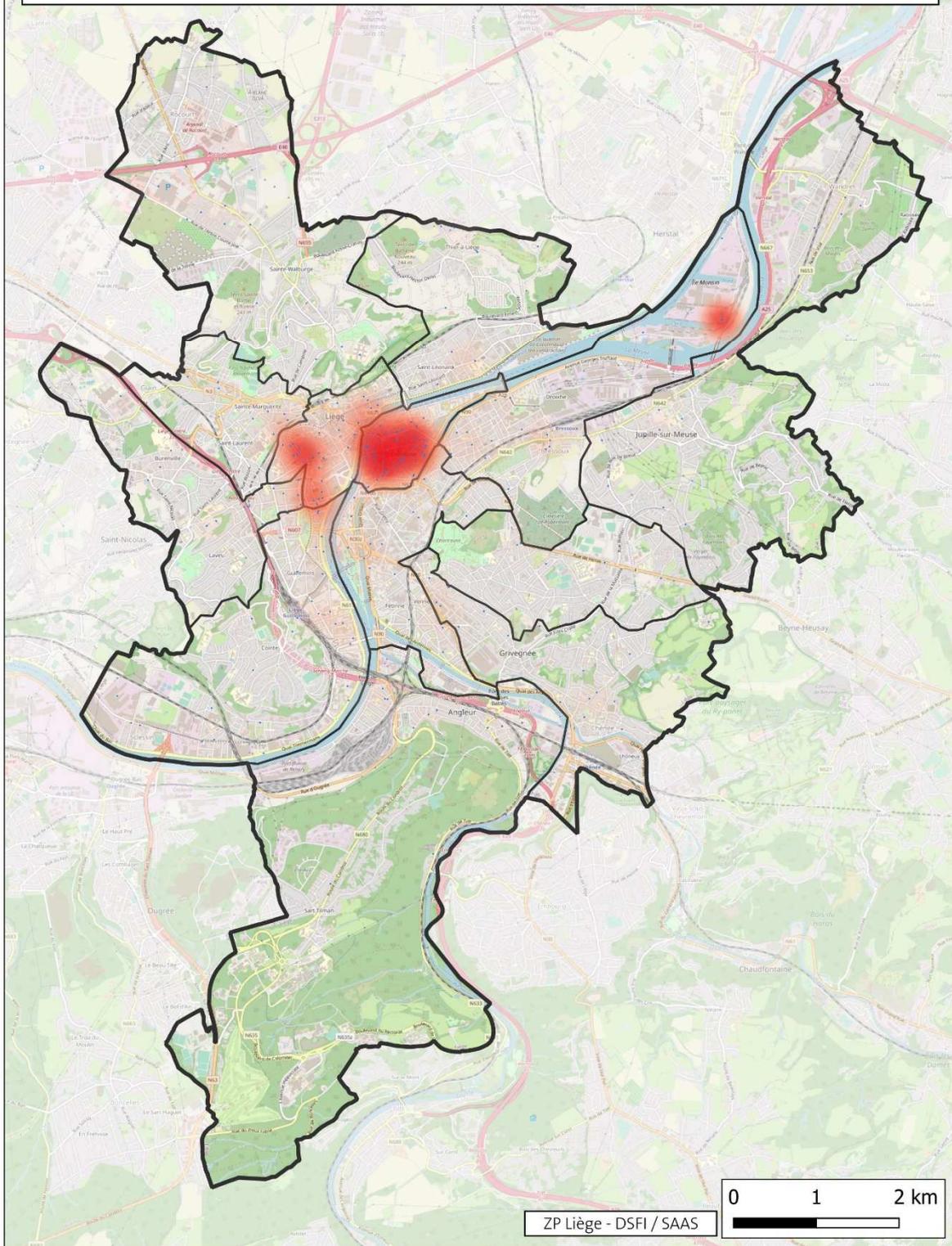
ZP Liège - Cambriolages dans les habitations
Du 1er janvier au 31 décembre 2023
Source: ISLP ZP Liège 08-01-2024



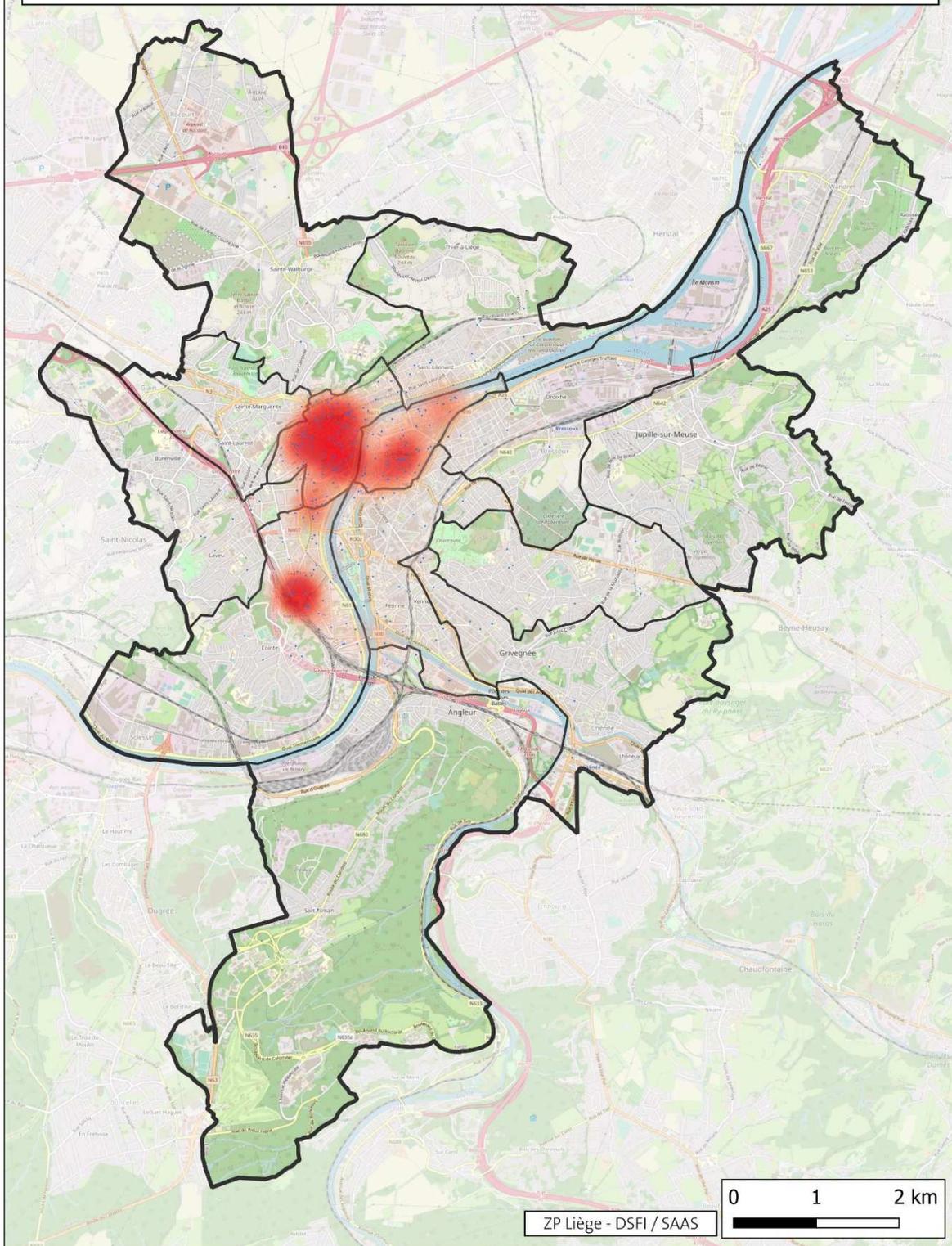
ZP Liège - Vols avec violence, VMA et extorsions
Du 1er janvier au 31 décembre 2023
Source: ISLP ZP Liège 08-01-2024



ZP Liège - Vols de voitures
Du 1er janvier au 31 décembre 2023
Source: ISLP ZP Liège 08-01-2024



ZP Liège - Vols de vélos
Du 1er janvier au 31 décembre 2023
Source: ISLP ZP Liège 08-01-2024



Focus sur le Carré (18 rues)

Sur la carte des vols avec violence de la page précédente, la concentration des faits dans le Carré est particulièrement perceptible. Les 10 rues du Carré concentrent environ 11% des formes violentes de vols.

CARRE (10 rues)	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Vol sans violence	864	297	415	630	521	-17,3%
Vol avec violence	127	42	73	132	113	-14,4%
Vol à main armée	7	3	3	8	7	nc
Extorsion	9	9	3	6	1	nc
Total général	1007	351	494	776	642	-17,3%

Le nombre de coups et blessures dans le Carré est repris ci-dessous. Cela représente 12% des coups et blessures commis en 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Coups et blessures	395	123	166	324	347	7,1%

En 2023, 13% des coups et blessures enregistrés dans la Ville de Liège ont été commis dans ces 18 rues du Carré.

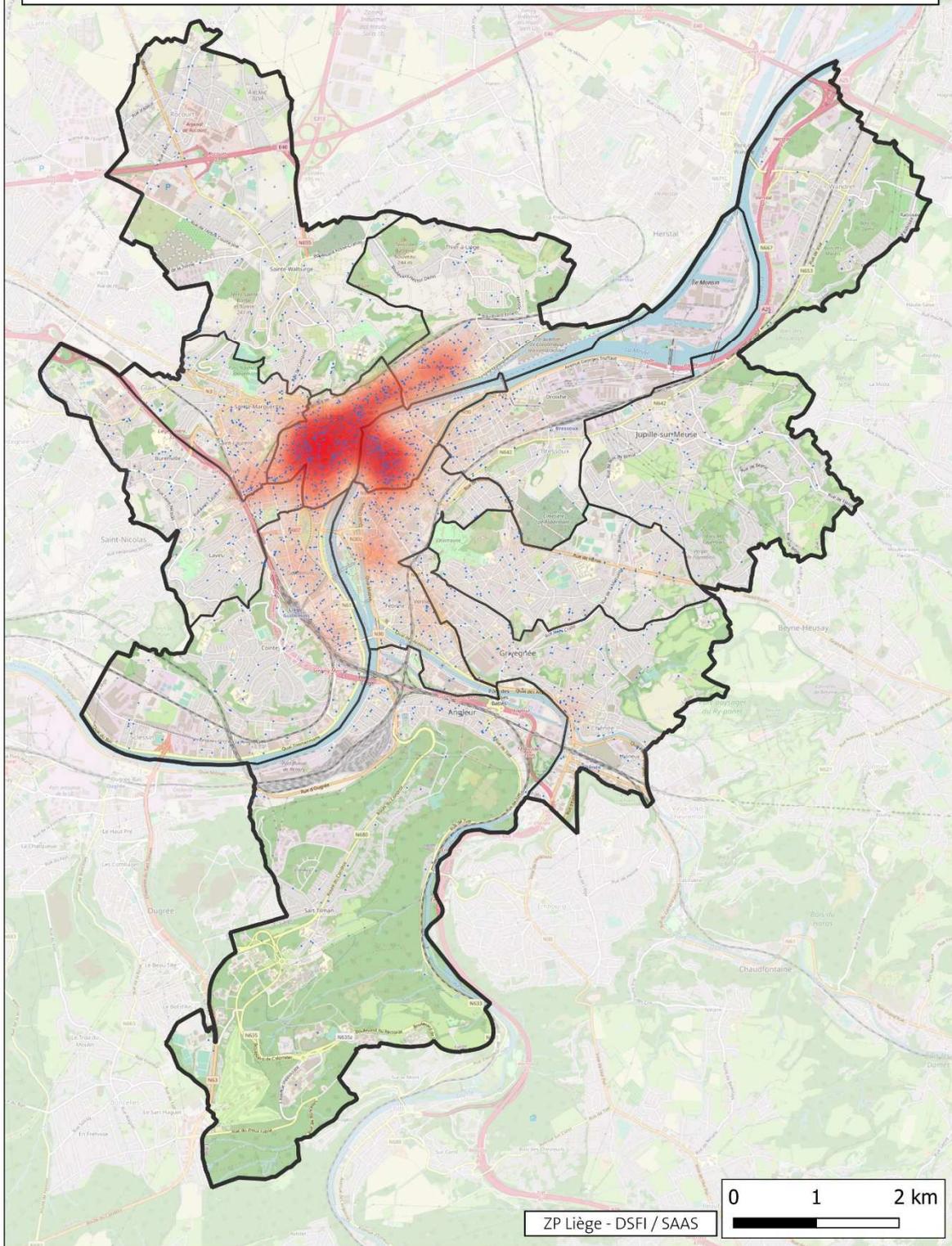
b. Les dégradations volontaires

Les dégradations volontaires enregistrées en 2023 sont au nombre de 2130, soit une légère diminution de -1,2%. Il s'agit principalement de dégradations volontaires sur véhicules (47% des dégradations) et des dégradations volontaires sur les biens immobiliers (39%). Notons l'augmentation des dégradations volontaires sur les véhicules (+3,6%) et le nombre de graffitis constatés qui double presque (l'année 2022 était cependant une année présentant un très faible nombre de graffitis).

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Dégradation volontaire						
Dégradation volontaire - Véhicule	1076	866	996	963	998	3,6%
Dégradation volontaire - Bien immobilier	1111	979	956	901	823	-8,7%
Dégradation volontaire - Bien mobilier	259	189	182	214	180	-15,9%
Graffitis	126	162	100	56	109	94,6%
Dégradation volontaire - Clôtures	21	18	23	10	13	nc
Autre dégradation volontaire	10	11	13	12	7	nc
Dégradation volontaire	2603	2225	2270	2156	2130	-1,2%

La répartition spatiale des dégradations volontaires est présentée dans la carte suivante.

ZP Liège - Dégradations volontaires
Du 1er janvier au 31 décembre 2023
Source: ISLP ZP Liège 08-01-2024



c. Les fraudes

Les fraudes se maintiennent à des chiffres élevés, du même ordre de grandeur qu'en 2022. Les fraudes sont essentiellement de la criminalité informatique (« Obtention d'un avantage patrimonial frauduleux par un moyen technologique », +1,9%) et d'escroqueries avec internet (-3,5%). Ces types de faits se sont multipliés avec la généralisation du paiement sans contact lors de la crise Covid.

Viennent ensuite les escroqueries avec ou sans Internet et les abus de confiance. Notons l'augmentation des fraudes à l'indemnisation et aux subsides et la diminution des cels frauduleux.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Fraude						
Fraude informatique	641	677	895	1237	1261	1,9%
Escroquerie avec internet	357	324	467	796	768	-3,5%
Abus de confiance	231	193	178	197	199	1,0%
Escroquerie sans internet	224	112	163	205	178	-13,2%
Fraude à l'indemnisation ou aux subsides	108	72	77	97	112	15,5%
Cel frauduleux	150	102	108	108	86	-20,4%
Blanchiment d'argent	12	6	19	15	31	nc
Grivèleries	35	28	17	32	27	-15,6%
Autres	21	7	10	11	9	nc
Fraude	1779	1521	1934	2698	2671	-1,0%

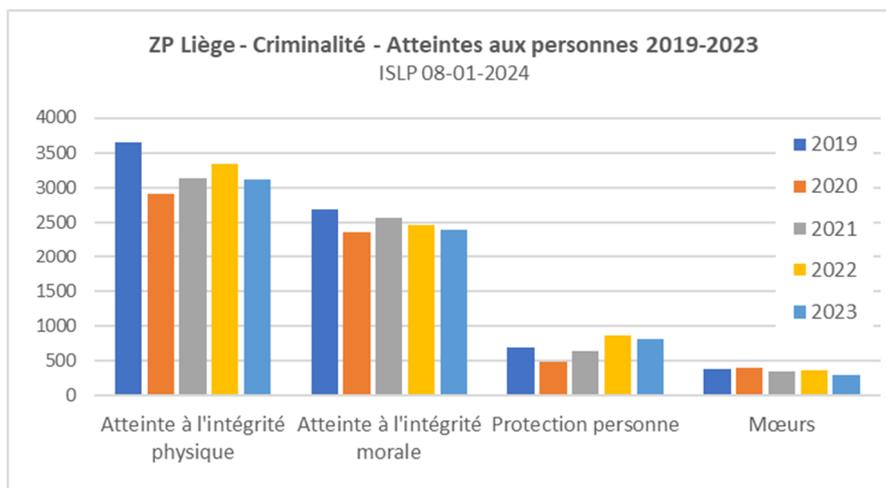
3. Atteintes aux personnes

Les atteintes aux personnes sont en diminution de -6%. Elles consistent principalement en des atteintes à l'intégrité physique (-6,8%) et des atteintes à l'intégrité morale (-3%).

Les atteintes à l'intégrité physique consistent essentiellement en des coups et blessures et des violences intrafamiliales. En ce qui concerne les atteintes à l'intégrité morale, il s'agit principalement de menaces et de harcèlement.

Les faits de « protection personne » sont en majorité de faits de « protection de la jeunesse » (notamment les fugues et l'obligation scolaire).

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Atteinte aux personnes						
Atteinte à l'intégrité physique	3649	2915	3132	3347	3118	-6,8%
Atteinte à l'intégrité morale	2679	2362	2564	2458	2385	-3,0%
Protection personne	693	486	638	863	816	-5,4%
Mœurs	389	390	354	371	296	-20,2%
Atteinte aux personnes	7410	6153	6688	7039	6615	-6,0%



a. Les atteintes à l'intégrité physique

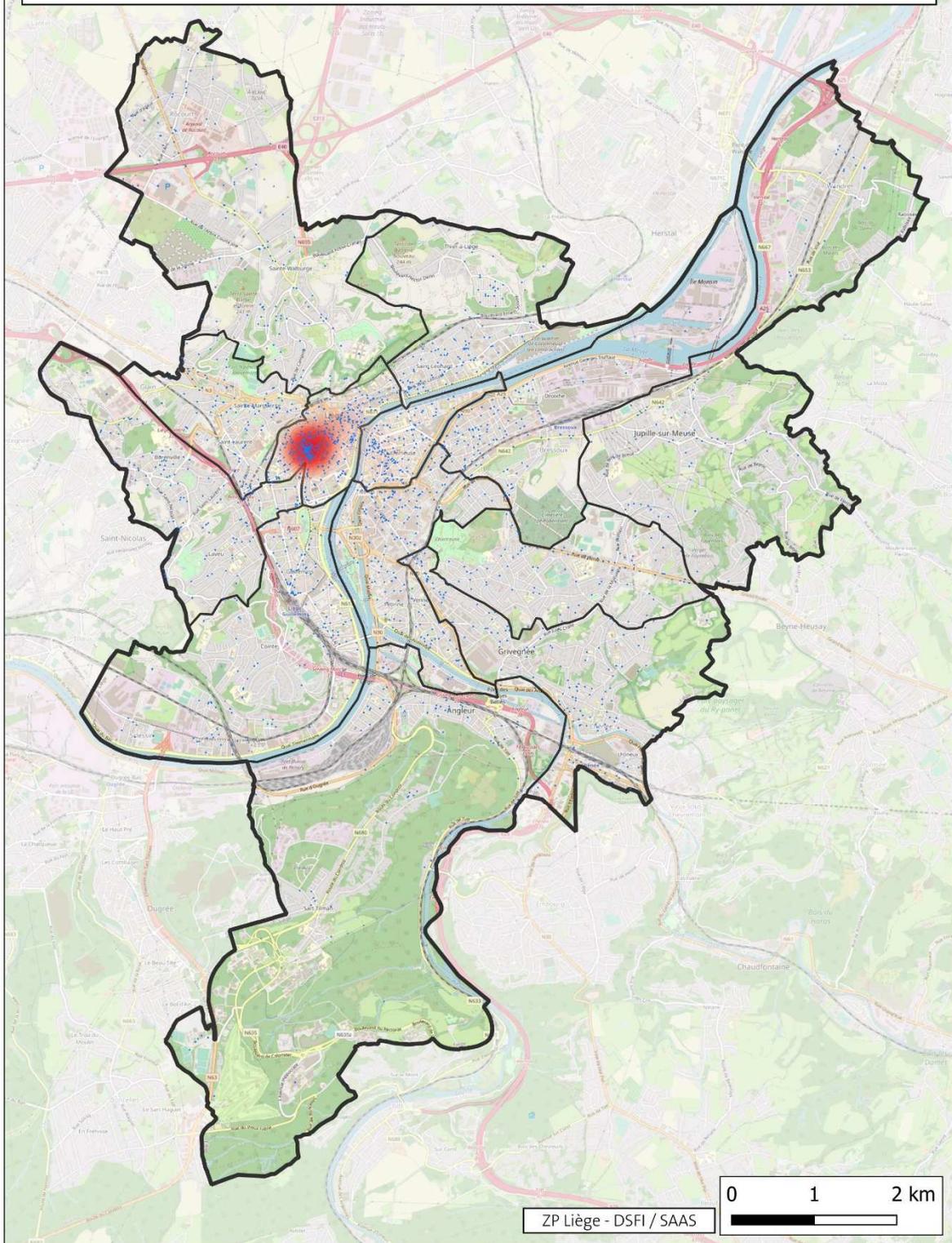
Les atteintes à l'intégrité physique consistent principalement en des coups et blessures. Les chiffres sont en diminution (-6,4%) pour revenir au niveau des chiffres de 2021.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Atteinte à l'intégrité physique						
Coups et blessures	3402	2706	2905	3119	2919	-6,4%
Agression circulation	57	57	74	56	59	5,4%
Homicide	52	51	53	59	51	-13,6%
Détention illégale	44	44	46	37	33	-10,8%
Privation - Délaissement	67	39	27	23	21	nc
Enlèvement	14	14	11	23	19	nc
Autres	13	4	16	30	16	-46,7%
Atteinte à l'intégrité physique	3649	2915	3132	3347	3118	-6,8%

Le nombre d'homicides (rappelons que les tentatives sont incluses dans les chiffres) s'élève à 51, dont 11 accomplis (dont 4 victimes de sexe féminin dans le cadre familial, dont 2 par le compagnon ou l'ex-compagnon).

La cartographie des coups et blessures est présentée ci-dessous.

ZP Liège - Coups et blessures
Du 1er janvier au 31 décembre 2023
Source: ISLP ZP Liège 08-01-2024



b. Les atteintes à l'intégrité morale

Les atteintes à l'intégrité morale (en diminution de -3%) consistent principalement en des menaces et des faits de harcèlement. Le nombre de menaces reste stable. Notons la diminution importante du nombre de faits de harcèlement (-10,3%). A l'inverse, le nombre de faits relatifs au statut de l'enfant – famille est en augmentation de +26,1% (il s'agit d'infractions relatives à la garde d'un enfant et de refus du droit aux relations personnelles).

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Atteinte à l'intégrité morale						
Menace	1106	970	1032	973	980	0,7%
Harcèlement	977	871	1018	985	884	-10,3%
Statut enfant - famille	212	168	181	165	208	26,1%
Atteinte à l'honneur	220	192	178	147	159	8,2%
Racisme, xénophobie et discrimination	75	94	81	85	86	1,2%
Violation de domicile	82	63	62	84	51	-39,3%
Incitation à la haine	6	4	12	19	17	nc
Atteinte à l'intégrité morale - Autre	1					nc
Total Atteinte à l'intégrité morale	2679	2362	2564	2458	2385	-3,0%

c. Les mœurs

Les mœurs sont en forte diminution (-20,2%). Il s'agit essentiellement de viols et d'atteintes à l'intégrité sexuelle / attentats à la pudeur.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Mœurs						
Viol	156	144	122	152	129	-15,1%
Atteinte à l'intégrité sexuelle / Attentat à la pudeur	129	112	117	125	119	-4,8%
Outrages aux mœurs	61	74	86	70	43	-38,6%
Autres	43	60	29	24	5	nc
Total Mœurs	389	390	354	371	296	-20,2%

d. Les violences intrafamiliales

Une part non négligeable des atteintes aux personnes se produit dans la sphère familiale (30%). Les violences intrafamiliales⁶ représentent 2524 faits enregistrés⁷ en 2023 soit une diminution de -4,8% par rapport à 2022.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Atteinte aux personnes						
Atteinte à l'intégrité physique						
Violence intrafamiliale dans le couple	984	918	950	888	876	-1,4%
Violence intrafamiliale envers autres membres	78	79	109	169	130	-23,1%
Violence intrafamiliale envers descendants	94	110	103	119	95	-20,2%
Violence intrafamiliale envers autres	111	108	86	114	89	-21,9%
Total Atteinte à l'intégrité physique	1267	1215	1248	1290	1190	-7,8%
Atteinte à l'intégrité morale						
Violence intrafamiliale dans le couple	254	266	408	420	367	-12,6%
Violence intrafamiliale envers descendants	207	184	194	172	218	26,7%
Violence intrafamiliale envers autres membres	27	34	47	61	66	8,2%
Total Atteinte à l'intégrité morale	488	484	649	653	651	-0,3%
Protection personne						
Violence intrafamiliale envers descendants	4	4	5	4	13	nc
Violence intrafamiliale dans le couple	1	3	3	6	9	nc
Violence intrafamiliale envers autres membres			1	3	5	nc
Violence intrafamiliale					2	nc
Total Protection personne	5	7	9	13	29	nc
Mœurs						
Violence intrafamiliale		1	3	6	11	nc
Violence intrafamiliale dans le couple	11	12	11	11	10	nc
Violence intrafamiliale envers descendants	14	15	7	11	6	nc
Violence intrafamiliale envers autres membres	3	2	5	3		nc
Total Mœurs	28	30	26	31	27	-12,9%
Total Atteinte aux personnes	1788	1736	1932	1987	1897	-4,5%
Non infraction - Problème social						
Non infraction - Problème social						
Violence intrafamiliale dans le couple	10	379	436	453	432	-4,6%
Violence intrafamiliale envers autres membres		4	13	36	34	-5,6%
Violence intrafamiliale envers descendants		4	4	6	7	nc
Total Non infraction - Problème social	10	387	453	495	473	-4,4%
Total Non infraction - Problème social	10	387	453	495	473	-4,4%
Atteinte aux biens						
Dégradation volontaire	23	40	63	96	69	-28,1%
Vol et extorsion	21	32	44	48	46	-4,2%
Fraude	8	6	10	17	26	nc
Incendie et explosion		1	1		4	nc
Total Atteinte aux biens	52	79	118	161	145	-9,9%
Autres	4	12	9	8	9	nc
Total général	1854	2214	2512	2651	2524	-4,8%

Les violences intrafamiliales sont essentiellement des atteintes aux personnes sont essentiellement des violences physiques (les coups et blessures représentent près de la moitié des VIF). Viennent

⁶ Le phénomène des violences intrafamiliales est délimité sur base de la qualification des faits repris dans le PV et/ou sur base du « phénomène » encodé dans ISLP.

⁷ Plusieurs infractions peuvent être encodées dans un même PV.

ensuite les atteintes morales (menaces / harcèlement). Enfin, les VIF sont pour 19% des faits des différends familiaux sans coups. Notons en outre 4 féminicides commis en sphère familiale en 2023.

4. Législation étrangers

Cette catégorie compte 1999 faits en 2023 soit une diminution de -3%. Cela concerne principalement les infractions à la législation en matière de séjour des étrangers.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Législation étrangers						
Séjour	1896	1370	1851	1938	1917	-1,1%
Accès au territoire	107	52	70	102	62	-39,2%
Mariage blanc ou forcé	32	31	19	14	12	nc
Eloignement	1	3	4	4	4	nc
Reconnaissance frauduleuse d'enfants	18		1	2	3	nc
Autre		1	2		1	nc
Législation étrangers	2054	1457	1947	2060	1999	-3,0%

5. Stupéfiants

Le nombre de PV pour des faits de stupéfiants s'élève à 2869 pour l'année 2023. L'augmentation est importante : +16,7% (faisant suite à une augmentation de +49,3% en 2022). Notons que le Festival des Ardentes concerne à lui seul environ 500 pv de détention en 2022 et également en 2023.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Stupéfiants						
Détention et consommation	1514	1392	1279	2112	2497	18,2%
Commerce	293	287	288	290	314	8,3%
Fabrication et culture	40	32	36	16	18	nc
Trafic	7	8	1	2	2	nc
Autre	30	29	30	38	38	0,0%
Stupéfiants	1884	1748	1634	2458	2869	16,7%

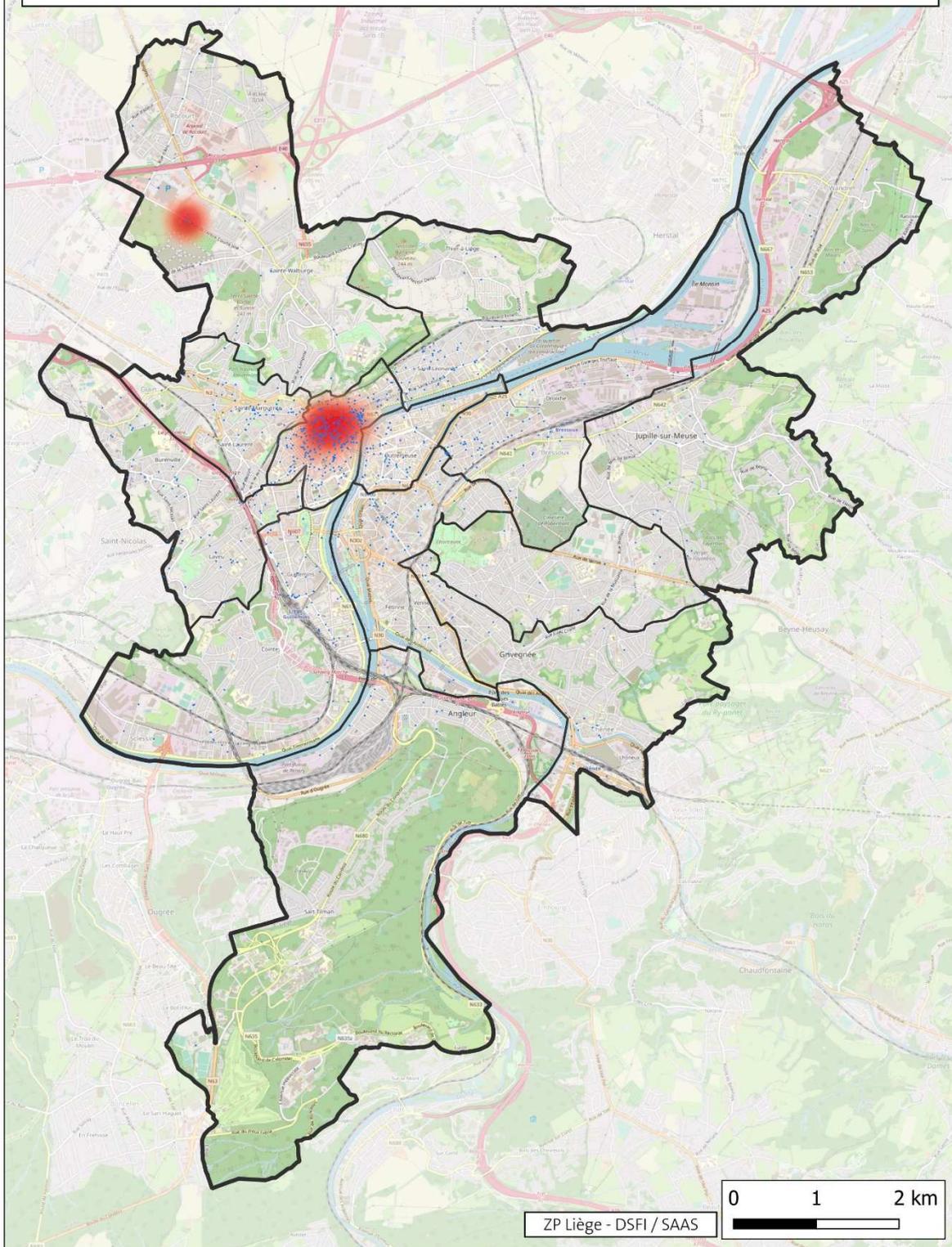
Si l'on excepte les PV dressés lors du festival des Ardentes (environ 500 PV), les faits de détention et de commerce se concentrent au centre-ville (place Saint-Lambert, rue du Pont, rue de Bruxelles, Place de la République-Française, Place Saint-Christophe et le parc de la Boverie). La cartographie de la page suivante montre bien ces lieux de concentration.

Les faits de commerces (deal) se concentrent rue du Pont, rue Saint-Léonard et la rue Grétry, voir la seconde carte ci-dessous).

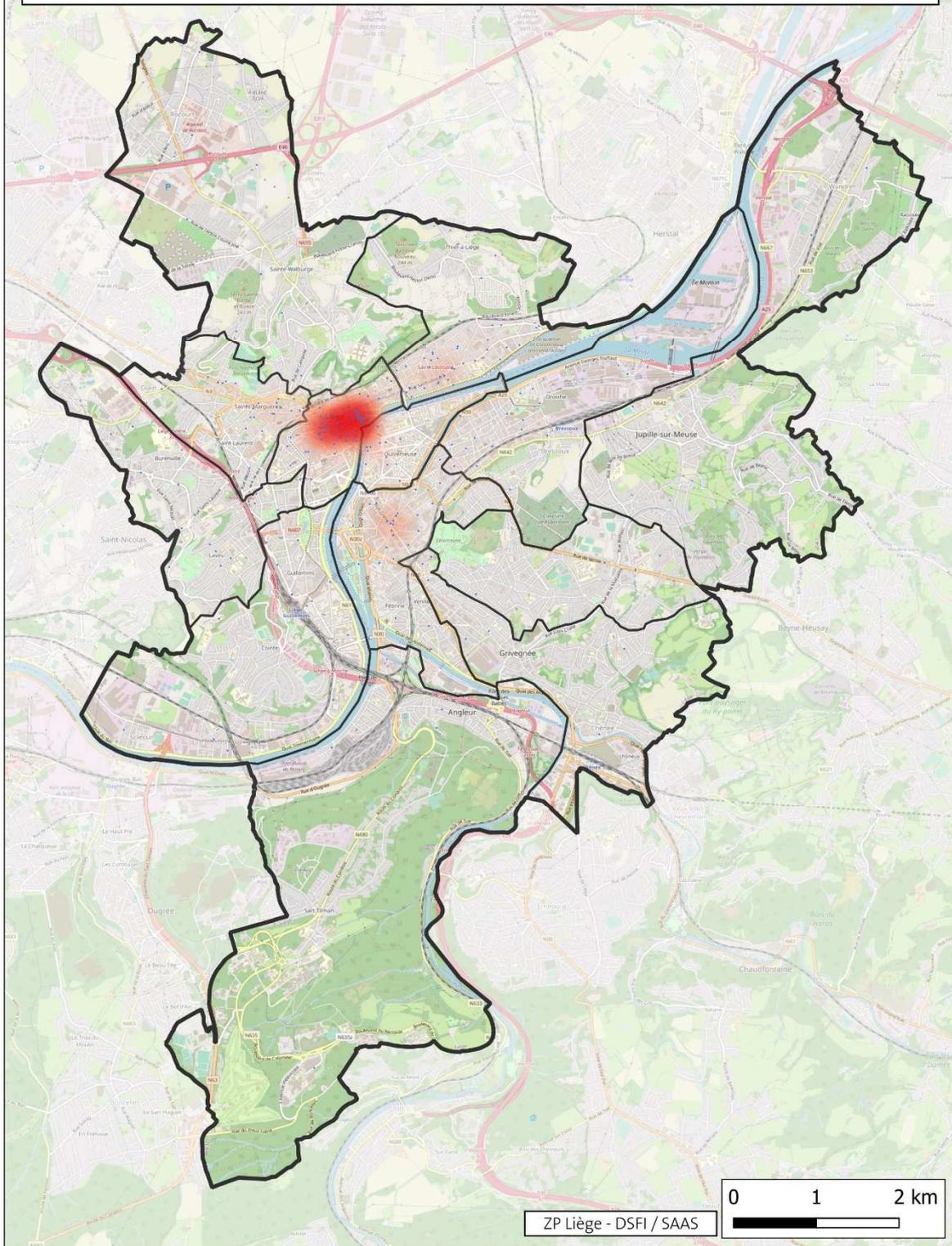
Les quantités de drogue saisies sont reprises dans le tableau ci-dessous.

	2022		2023	
	Poids	Plants	Poids	Plants
Cannabis	92kg	30	93kg	925
Cocaïne	0,23kg		8,7kg	
Héroïne	1,7kg		1,1kg	

ZP Liège - Stupéfiants
Du 1er janvier au 28 novembre 2023
Source: ISLP ZP Liège 28-11-2023



ZP Liège - Stupéfiants - Commerce
Du 1er janvier au 31 décembre 2023
Source: ISLP ZP Liège 08-01-2024



6. Criminalité économique et financière

La criminalité économique et financière reste stable en 2023. Les deux catégories principales connaissent des évolutions divergentes : le travail illégal diminue de -10,7% tandis que les infractions à la loi économique augmentent de +13,4% (il s'agit essentiellement de défauts d'étiquetage). Notons également l'augmentation importante de la criminalité informatique (hacking et faux en informatique).

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Criminalité économique et financière						
Travail illégal	177	136	125	187	167	-10,7%
Infractions loi économique	143	89	148	82	93	13,4%
Criminalité informatique	44	59	30	33	55	66,7%
Infractions loi fiscale	102	77	79	54	37	-31,5%
Législation sur le travail	76	31	25	20	32	nc
Contrefaçon et falsification	13	24	14	32	28	-12,5%
Infractions loi commerce	21	14	24	27	26	nc
Corruption	12	4	7	3	5	nc
Criminalité économique et financière - Autre	14	1				nc
Criminalité économique et financière	602	435	452	438	443	1,1%

7. Environnement

L'environnement, en diminution de -20,2%, englobe des problématiques diverses, les deux principales étant le « bruit / tapages » et les « déchets / propreté ».

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Environnement						
Environnement - Bruit	280	204	222	280	215	-23,2%
Environnement - Déchets	178	84	114	279	200	-28,3%
Environnement - Animaux	50	49	189	176	184	4,5%
Environnement - Urbanisme	5	1	24	26	5	nc
Environnement - Autre	10	13	10	10	11	nc
Environnement	523	351	559	771	615	-20,2%

Concernant la réglementation communale, nous constatons une diminution de la proactivité en matière de propreté-incivilités (-7,9%). Ces infractions sont essentiellement des dépôts illicites mais également des constats de dépôts anticipés.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Réglementation communale						
Propreté-incivilités	3358	2308	3640	3537	3256	-7,9%
Bruit	375	272	261	407	392	-3,7%
Environnement	26	39	24	23	36	nc
RC Propreté, bruit et environnement	5529	4330	5407	5570	5088	-8,7%

Notons enfin qu'une partie de la problématique n'est pas comptabilisée dans cette analyse. Il s'agit de fait gérés par la Ville sur base des « caméras ville ».

8. Délits contre l'autorité publique (ordre et foi publics)

Les faits relatifs aux délits contre l'autorité publique sont présentés ci-dessous. Les faits concernés sont essentiellement des outrages, des faux et des rébellions. Notons la diminution des outrages (-11%) mais l'augmentation des rébellions (+17,8%).

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Délits contre autorité publique						
Faux	152	178	163	190	181	-4,7%
Outrage	222	250	202	173	154	-11,0%
Rébellion	112	104	91	73	86	17,8%
Usurpation	84	61	69	59	70	18,6%
Délits contre lois et règlements	6	5	10	16	15	nc
Délits contre autorité publique - Autre	2	2	4	2	4	nc
Délits contre autorité publique	578	600	539	513	510	-0,6%

9. Armes

Les faits relatifs aux armes sont présentés ci-dessous. Les chiffres enregistrés poursuivent leur augmentation (+9,3%). Il s'agit le plus souvent de découvertes lors de fouilles de personnes. La catégorie « Armes – Autre » concerne essentiellement des découvertes d'armes (trouvées ou

héritées). Concernant la détention et le port illégal, notons que près de 90% des faits concernent des armes blanches.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Armes						
Armes - Détention et port illégal	749	691	697	771	840	8,9%
Armes - Autre	27	28	44	27	30	nc
Armes - Perte	3	2	4	2	4	nc
Armes - Commerce illégal	7	3	3	4	4	nc
Abandon volontaire			5	1	2	nc
Armes - Fabrication illégale				1	1	nc
Armes	786	724	753	806	881	9,3%

10. Délits contre la sécurité publique

Les faits relatifs aux délits contre la sécurité publique sont présentés ci-dessous.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Délits contre la sécurité publique						
Fausse monnaie	26	18	10	9	14	nc
Sécurité dans les stades	11	1	27	17	12	nc
Evasion	13	8	9	5	11	nc
Dissimulation du visage dans lieu public	3	3	1	1	6	nc
Association de malfaiteurs	4	6	10	5	2	nc
Délits contre la sécurité publique				6	1	nc
Recel d'un criminel	2					nc
Organisation criminelle	1					nc
Délits contre la sécurité publique	60	36	57	43	46	7,0%

11. Sureté de l'Etat

Les chiffres en la matière (29 PV en 2023 contre 17 en 2022) sont en diminution. Il s'agit principalement d'alertes à la bombe.

	2019	2020	2021	2022	2023
Sureté de l'Etat					
Terrorisme	25	21	13	17	29
Sureté de l'Etat	2	1			1
Sureté de l'Etat	27	22	13	17	30

12. TEH - Traite des êtres humains

Les faits relatifs à la traite des êtres humains sont présentés ci-dessous.

	2019	2020	2021	2022	2023
TEH					
TEH - Exploitation de la débauche	4	3	5	8	7
TEH - Exploitation économique	9	10	8	4	5
TEH - Marchand de sommeil	10	4	8	18	4
TEH - Pornographie enfantine			2	1	
TEH - Autre		1			
TEH - Exploitation de la mendicité	1	1	1		
TEH	24	19	24	31	16

C. La réglementation communale

Les PV rédigés sur base de la réglementation communale sont repris dans le tableau ci-dessous. Les chiffres 2023 présentent une diminution de -8,7%. Les faits liés à la propreté et incivilités (déchets essentiellement) sont les plus nombreux suivis de la problématique de l'alcool (consommation VP) et la sécurité publique (sont repris ici vols simples et dégradations en double incrimination).

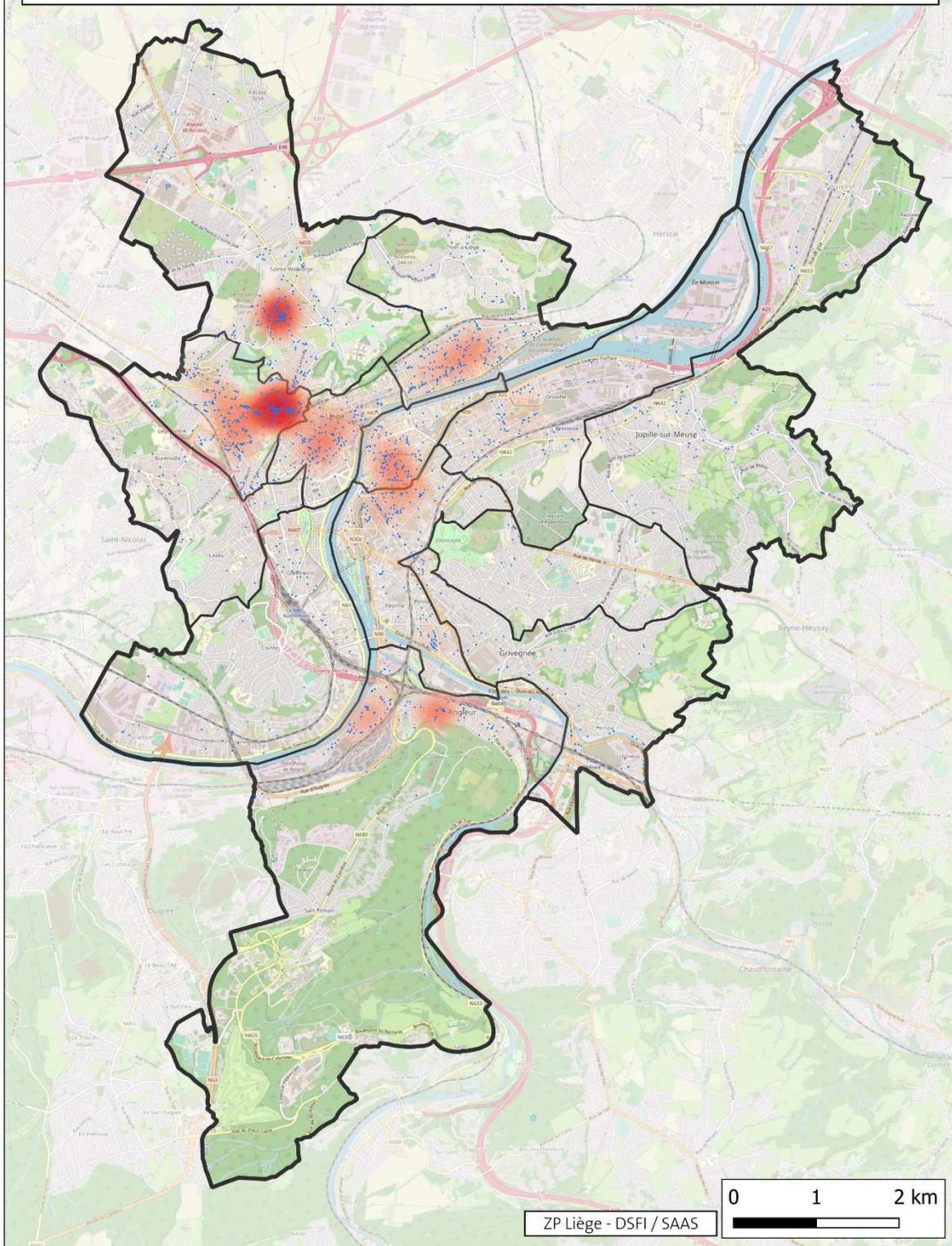
	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Réglementation communale						
Propreté-incivilités	3358	2308	3640	3537	3256	-7,9%
Alcool	740	985	730	866	665	-23,2%
Sécurité publique	863	624	648	618	613	-0,8%
Bruit	375	272	261	407	392	-3,7%
Occupation voie publique	85	56	30	78	68	-12,8%
Taxis	12	6			38	nc
Environnement	26	39	24	23	36	nc
Graffitis	5	11	18	11	9	nc
Immeubles	42	25	52	29	8	nc
Fêtes du 15 août					2	nc
Mendicité	4			1	1	nc
Affichage	16	2	1			nc
Night-shops - Phone-shops	3	2				nc
Réglementation communale	5529	4330	5407	5570	5088	-8,7%

Le détail des faits liés à la propreté et aux incivilités est présenté ci-dessous. On constate une diminution des faits liés aux déchets (sacs non-conformes / dépôts clandestins essentiellement, suivis des dépôts anticipés et des encombrants).

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Propreté-incivilités						
Déchets	2839	1974	3316	3083	2973	-3,6%
Uriner/cracher	347	236	241	320	216	-32,5%
Déchets - Activité professionnelle	72	30	34	94	29	-69,1%
Trottoirs	82	47	32	17	25	nc
Nourriture aux animaux	5	10	2	6	5	nc
Propreté immeubles	8	7	9	8	3	nc
Déjections animales	2	2	1	6	2	nc
Tracts	3	1	2	1	2	nc
Propreté (VP)		1	3	2	1	nc
Propreté-incivilités	3358	2308	3640	3537	3256	-7,9%

La cartographie de la page suivante montre les concentrations de la problématique liée aux déchets.

ZP Liège - Déchets (PV et RC)
Du 1er janvier au 31 décembre 2023
Source: ISLP ZP Liège 08-01-2024



Les chiffres concernant la mendicité provenant du module information sont les suivants. On constate une légère diminution du nombre d'informations encodées. Les chiffres restent toutefois bien plus élevés que ceux de la période 2019-2021.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Mendicité (RGP du 25-06-2001)	1702	1704	1926	2449	2364	-3,5%

2. Sécurité routière

A. Accidents de la circulation

1. Ampleur et évolution

Le nombre d'accidents de la circulation enregistrés par la ZP Liège et survenus sur le territoire de la Ville de Liège s'élève à 3382 en 2023, soit une diminution de -5,5%.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Accident avec dégâts matériels	3331	2272	2671	2825	2776	-1,7%
Accident avec blessés	786	583	738	750	598	-20,3%
Accident avec mort d'homme	6	3	4	4	8	nc
Accidents	4123	2858	3413	3579	3382	-5,5%

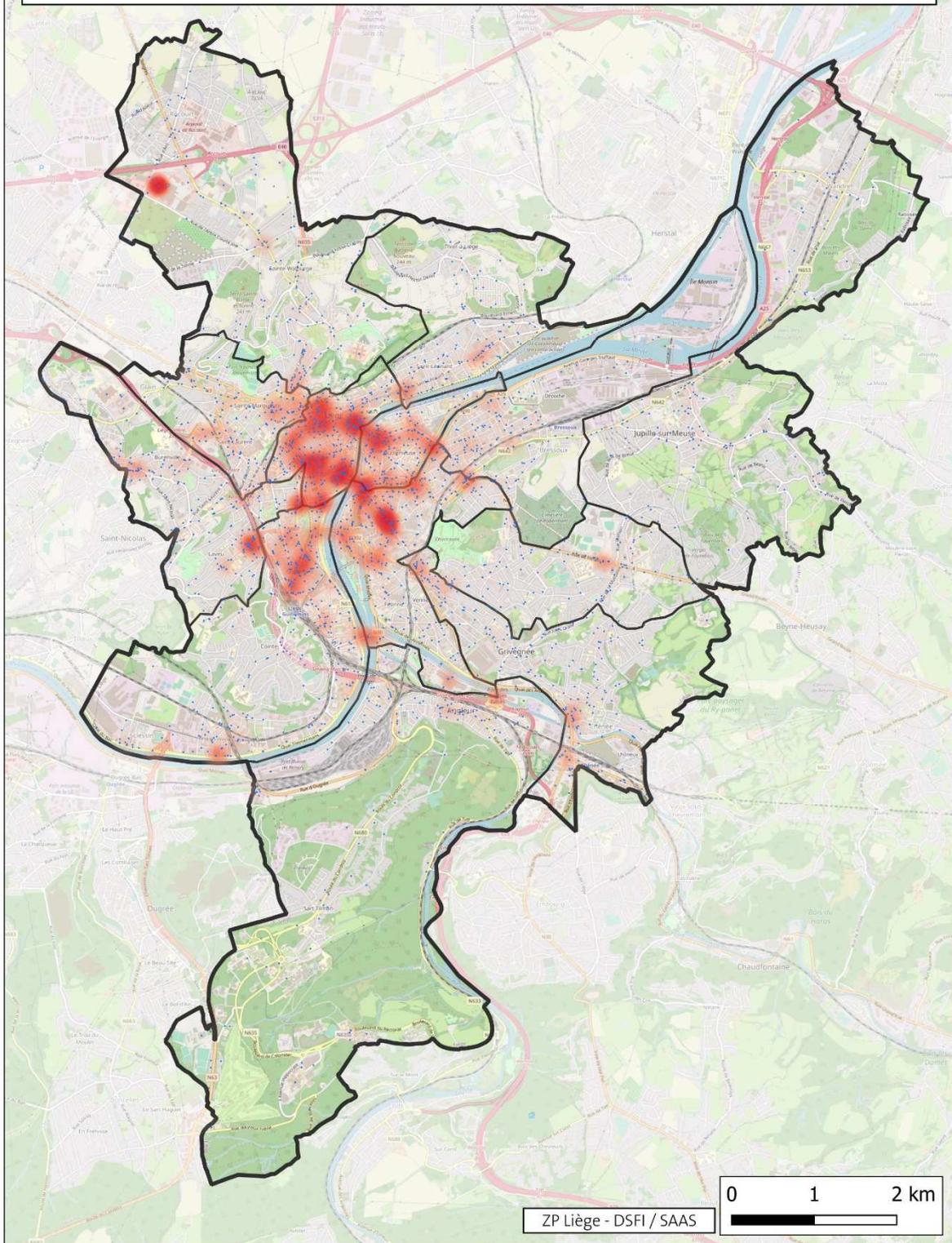
Parmi ces 3382 accidents, 2776 (soit 82%) sont des accidents avec dégâts matériels, 598 (soit 18%) sont des accidents avec blessés et 8 sont des accidents avec mort d'homme (décédés sur place)⁸. Notons l'importante diminution du nombre d'accidents avec blessés (-20,3%). Par contre, le nombre d'accidents mortels passe de 4 à 8.

Les rues les plus touchées (>20 accidents en 2023) sont reprises ci-dessous.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Chaussée de Tongres	91	52	87	77	66	-14,3%
Rue Grétry	71	39	61	78	63	-19,2%
Boulevard d'Avroy	67	48	63	56	55	-1,8%
Rue de Herve	46	40	47	59	45	-23,7%
Rue Saint-Léonard	22	21	19	31	40	29,0%
Rue de Visé	41	29	32	37	36	-2,7%
Rue Saint-Gilles	33	20	19	15	30	nc
Boulevard de la Sauvenière	44	26	38	57	30	-47,4%
Quai Timmermans	14	10	12	24	28	nc
Quai de Rome	33	32	30	33	28	-15,2%
Boulevard Frère-Orban	25	17	17	26	28	nc
Rue Saint-Nicolas	32	26	31	24	27	nc
Rue des Wallons	17	8	13	15	23	nc
Rue de Campine	32	28	37	43	22	-48,8%
Quai des Ardennes	33	40	36	24	21	nc

⁸ Les chiffres mentionnés dans ce document concernent les décédés sur place. Il est possible que des victimes décèdent par la suite sans pouvoir être comptabilisées dans cette analyse.

ZP Liège - Accidents de roulage
Du 1er janvier au 31 décembre 2023
Source: ISLP ZP Liège 29-01-2024



Le tableau suivant présente les rues les plus problématiques en ce qui concerne les accidents avec blessés.

Accidents avec blessés ou tués	2019	2020	2021	2022	2023
Boulevard Frère-Orban	5	5	5	9	14
Rue de Visé	9	7	10	7	12
Rue Grétry	16	5	12	13	12
Rue Saint-Nicolas	10	4	11	4	12
Rue de Herve	15	10	16	21	11
Boulevard d'Avroy	20	10	13	6	10
Chaussée de Tongres	15	7	14	15	9
Rue Saint-Gilles	8	6		1	8
Rue Saint-Léonard	4	6	8	9	8
Rue d'Ougrée	6	10	9	13	8
Rue des Guillemins	6	3	4	3	7
Rue Saint-Pholien			1		7
Rue Vaudrée	2				7
Rue de Beaufrapont	1	4			7

2. Victimes

Le nombre de victimes est repris ci-dessous. Le nombre de blessés légers est en forte diminution (-20,6%). A l'inverse, le nombre de blessés graves et de décédés augmente.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Blessés légers	949	675	868	870	691	-20,6%
Blessés graves	22	26	36	26	32	nc
Décédés	6	3	4	5	8	nc
Usagers blessés ou décédés	977	704	908	901	731	-18,9%

La ventilation des types d'usagers est reprise dans le tableau suivant. Le nombre de victimes usagers faibles est en diminution de -27,9%). L'usager faible décédé en 2023 était un motocycliste.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Usagers faibles, blessés légers	367	267	328	367	260	-29,2%
Usagers faibles, blessés graves	16	15	20	18	18	nc
Usagers faibles, décédés	5	2	2	2	1	nc
Usagers faibles	388	284	350	387	279	-27,9%

Les usagers faibles représentent 38,2% des victimes d'accidents en 2023. Spécifiquement pour les blessés graves, ce pourcentage grimpe à 56%.

	2019	2020	2021	2022	2023
Blessés légers	38,7%	39,6%	37,8%	42,2%	37,6%
Blessés graves	72,7%	57,7%	55,6%	69,2%	56,3%
Décédés	83,3%	66,7%	50,0%	40,0%	12,5%
Usagers blessés ou décédés	39,7%	40,3%	38,5%	43,0%	38,2%

Le détail des usagers faibles est repris ci-dessous.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Cycliste, blessé grave	1	2	4	2	2	nc
Cycliste, blessé léger	68	88	79	84	67	-20,2%
Cycliste, décédé	2					nc
Cycliste	71	90	83	86	69	-19,8%
Cyclomotoriste, blessé grave	3	2	3		4	nc
Cyclomotoriste, blessé léger	46	37	56	56	45	-19,6%
Cyclomotoriste	49	39	59	56	49	-12,5%
Motocycliste, blessé grave	1	2	4	3	3	nc
Motocycliste, blessé léger	61	36	53	48	28	-41,7%
Motocycliste, décédé	1	2	1	1	1	nc
Motocycliste	63	40	58	52	32	-38,5%
Piéton, blessé grave	11	9	9	13	9	nc
Piéton, blessé léger	192	106	140	179	120	-33,0%
Piéton, décédé	2		1	1		nc
Piéton	205	115	150	193	129	-33,2%
Usagers faibles	388	284	350	387	279	-27,9%

B. Infractions de roulage

Les infractions de roulage ont été extraites de l'ISLP de la ZP Liège (Traitement – Circulation). En la matière, la proactivité policière est bien évidemment prépondérante dans le volume d'infractions constatées et donc dans les évolutions relevées. L'année 2023 a connu une diminution de -8,6%.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Arrêt et stationnement	28056	20003	21116	22361	18365	-17,9%
Vitesse	10147	11525	13523	20064	17656	-12,0%
Non-respect de la signalisation	2015	2102	2753	2632	3359	27,6%
GSM au volant	746	934	1096	1320	1629	23,4%
Permis de conduire	655	926	1005	1033	1325	28,3%
Contrôle technique	722	903	827	1098	1280	16,6%
Sécurité	720	1029	948	997	1012	1,5%
Conditions techniques et chargements	614	786	792	1113	966	-13,2%
Immatriculation des véhicules	757	1082	857	942	946	0,4%
Défaut d'assurance	791	940	745	733	824	12,4%
Alcool, drogue et autres substances qui influencent la conduite	361	279	568	751	778	3,6%
Règles de circulation	395	393	447	283	292	3,2%
Emploi des feux, indicateurs de direction, rétroviseurs et avertissement sonore	257	257	263	301	287	-4,7%
Mise en danger des usagers	111	85	120	138	126	-8,7%
Circulation en fonction de l'endroit	62	54	25	124	125	0,8%
Priorité / comportement envers autres usagers	85	108	161	123	117	-4,9%
Non-respect des injonctions d'un agent qualifié	129	100	81	88	93	5,7%
Autres	352	414	444	514	736	43,2%
Infractions circulation	46975	41921	45772	54615	49919	-8,6%

La plus grande part des infractions concerne les arrêts / stationnement. Viennent ensuite les infractions liées à la vitesse. Ces deux catégories sont en diminution (-17,9% et -12%). A l'inverse, les infractions liées au non-respect de la signalisation, à l'utilisation du GSM au volant, aux défauts de permis de conduire ou encore au défauts de contrôle technique sont en forte augmentation.

Notons toutefois qu'en matière de stationnement, les chiffres de la Scancar (gérés par la Ville) ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus. Le nombre de sanctions en 2023 s'élèvent à 214.545 contre 158.727 en 2022.

3. Arrestations

Le nombre d'arrestations est repris au tableau suivant.

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Administrative	3634	2466	3185	3853	3301	-14,3%
Judiciaire	2564	2462	2590	2910	3319	14,1%

La raison (sujet) de l'arrestation administrative n'est pas toujours encodée. A l'inverse, certaines arrestations comportent plusieurs sujets. Le tableau suivant présente les sujets encodés (hormis les sujets en rapport avec le type de service).⁹

	2019	2020	2021	2022	2023	Evo. 22-23
Ivresse publique	994	619	684	845	706	-16,4%
OE : Transfert vers Etat membre responsable	1423	881	1111	1072	687	-35,9%
Trouble de l'Ordre Public (lié à la mendicité)				145	99	-31,7%
Mendiants	99	35	45	100	39	-61,0%
Ivresse au volant	57	26	21	21	15	nc
9 ter	36	26	17	9	14	nc

⁹ 9 ter : état analogue à l'ivresse mais qui concerne les stupéfiants.

4. Conclusions

L'objectif de ce document est de fournir une image de la « criminalité » enregistrée dans la ZP Liège, tant au niveau de l'ampleur, de l'évolution ou encore de la répartition spatio-temporelle. Cette image est réalisée exclusivement à partir des données provenant de l'ISLP de la ZP Liège, extraites en janvier 2024.

Les objectifs stratégiques retenus dans le Plan Zonal de Sécurité 2020-2025 de la ZP Liège sont les suivants :

- Contribuer à la sécurité routière (stationnement, vitesse, imprégnation)
- Contribuer à diminuer les nuisances environnementales (déchets, bruit,...)
- Contribuer à la lutte contre les stupéfiants (détention / vente / trafic / culture)
- Contribuer à la lutte contre toutes les formes de vols (avec une attention particulière pour le Carré)
- Contribuer à la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violents
- Contribuer à la lutte contre les violences intra-familiales

A. Infractions

En matière de criminalité, les chiffres restent plus ou moins stables par rapport à 2022 (-1,3%). Le nombre de faits dits « réactifs » montre une diminution de -2,4%. Les faits dits « proactifs » sont par contre en augmentation de +5,5%.

Les catégories de faits les plus fréquentes en 2023 restent les atteintes aux biens, les atteintes aux personnes, les stupéfiants et les infractions à la législation sur les étrangers. Ces quatre catégories pèsent ensemble 89% de la criminalité enregistrée dans la ZP Liège en 2023.

Les atteintes aux biens sont stables par rapport à 2021. Elles consistent essentiellement en des vols et extorsions, des fraudes et des dégradations volontaires. Ces trois catégories sont en légère diminution (-1%).

Les vols sont heureusement en grande majorité des vols sans violence (91% des faits). Les extorsions et vols à main armée représentent 1,5% des vols enregistrés en 2023. Notons encore que les formes violentes de vols (VMA/Extorsions/Vols avec violence) sont en augmentation de +6% en 2023.

Les types de vols les plus fréquents restent les vols simples (-3,5%), les vols dans les véhicules (-1,9%), les vols à la tire (+2,9%), les cambriolages dans les habitations (-2,6%) et les vols à l'étalage (+9,7%). Ces quatre types de vols concentrent 80% de la problématique des vols. Parmi les diminutions importantes, notons les vols de vélo (-39%).

Concernant les dégradations volontaires (-1,2%), il s'agit essentiellement de dégradations sur des véhicules et sur des biens immobiliers.

Au sein des fraudes, le nombre de faits de criminalité informatique (« Obtention d'un avantage patrimonial frauduleux par un moyen technologique ») reste stable (+1,9%). Les escroqueries avec internet sont en diminution de -3.5%. Dans le cas des fraudes informatiques, il faut noter l'augmentation continue depuis 2018.

Les atteintes aux personnes (-6%) consistent pour la plupart en des atteintes à l'intégrité physique (coups et blessures) et en des atteintes à l'intégrité morale (menaces et harcèlement).

Au sein des atteintes aux personnes, épinglons la part importante des violences intrafamiliales qui représentent 30% des atteintes aux personnes et sont en diminution de -4,8%. Les VIF sont essentiellement des violences au sein du couple.

Les infractions relatives aux stupéfiants sont en forte augmentation depuis plusieurs années (+16,7%). Les chiffres sont supérieurs à la période pré-Covid. Il s'agit essentiellement de détention (dont environ 20% des faits pour le Festival des Ardentes).

Les infractions relatives à la législation sur les étrangers sont en diminution de -3% par rapport à 2022. Il s'agit essentiellement d'infraction en matière de séjour.

En matière de réglementation communale, l'année 2023 enregistre une diminution de -8,7%. Il s'agit essentiellement de faits liés à la propreté et aux incivilités, à l'alcool ou encore au tapages.

Les faits de mendicité ne font plus l'objet de PV depuis fin 2016 mais uniquement de l'encodage d'une fiche info dans l'ISLP. Sur base de ces fiches, il apparaît que la proactivité en la matière reste importante malgré un légère diminution (-3,5%).

B. Accidents et infractions de roulage

Le nombre d'accidents de la circulation est en diminution de -5,5%. Les accidents n'ont pour la plupart que des conséquences matérielles. Le nombre d'accidents avec blessés est en diminution (598 accidents soit -20,3%). Nous avons enregistré 8 accidents mortels (contre 4 en 2022). Les conséquences physiques en 2023 sont 8 tués, 32 blessés graves et 691 blessés légers. Tout comme les années précédentes, il est important de relever la part importante des usagers faibles (38% en 2023 contre 43% en 2022) parmi les victimes des accidents avec blessés / tués : 1 décédé sur 8, 18 blessés graves sur 32 et 260 blessés légers sur 691.

En matière d'infractions de roulage, les chiffres 2023 montrent une diminution de -8,6%. Les PV / SAC arrêts et stationnement restent les infractions les plus nombreuses suivies des infractions vitesse. Parmi les augmentations marquantes, notons les défauts de permis de conduire (+28,3%), les infraction GSM au volant (+23,4%)

Enfin, le nombre de privations de liberté administratives en en diminution de -14,3%. Les privations de liberté judiciaires sont elles en augmentation de +14,1%).